

Dialogue et confrontation

PATRICE DARTEVELLE

Non sans raison, la Belgique francophone a accueilli avec indifférence ou incompréhension le message de nouvel an délivré de manière originale par le Premier ministre Verhofstadt¹.

La dénonciation des situations en permanence conflictuelles paraissait propre à une ambiance typiquement flamande. Celle-ci est manifestement plus lourde actuellement qu'en Communauté française mais on s'illusionnerait beaucoup sur cette spécificité flamande par rapport au reste de la Belgique et à l'Europe de l'Ouest.

Le message du Premier ministre n'est ni purement, ni même fondamentalement politique et la question religieuse y occupe une place de premier choix. Il en appelle fortement à la séparation de l'Église et de l'État comme à un axe essentiel (qui aurait cru cela il y a trente ans!) et veut organiser une conférence de tous les chefs religieux ainsi que des libres penseurs².

Fondamentalement, dans tous les domaines, il s'en prend à une idéologie de la confrontation devenue une culture de la confrontation. Les médias, comme on pouvait s'y attendre, sont dénoncés pour leur complaisance à se focaliser sur les conflits, sur «ceux qui sont contre».

On voit sans peine l'allure régressive d'un tel discours qui paraît en appeler à un gentil consensus comme les aiment «les gens du château», ainsi qu'on désignait les amis de Valéry Giscard d'Estaing une fois qu'il eut perdu les élections présidentielles.

Des commentateurs n'ont pas manqué de relever que le Premier ministre faisait l'impasse sur «un certain nombre de conflits éminemment respectables dans lesquels la confrontation est absolument souhaitable»³.

Les idées laïques sont au confluent du dilemme entre conflits d'idées et consensus civique. La liberté d'expression et le libre examen invitent au débat, tandis que le souci de la tolérance suggère la paix sociale tout comme la préoccupation d'un bon fonctionnement de la démocratie et de ses institutions.

Le Premier ministre paraît déconfit devant l'évolution de la situation depuis la chute du Mur de Berlin. C'est là son souci le plus sincère quand il parle d'un avenir du monde «qui était prometteur, une longue période de repos, de paix et de prospérité s'annonçait».

Vérités ou valeurs

La méprise est en effet totale mais elle n'est pas si difficile à analyser.

Jusqu'en 1989 au plus tard –mais les choses étaient enclenchées depuis plus longtemps en Europe de l'Ouest–, nous avons vécu dans un monde où les individus et les groupes s'opposaient au nom de leurs vérités ou de leurs croyances (ce terme désigne en réalité la même chose que «vérités»).

C'était la source de l'intolérance. En réalité, le fait de détenir une «vérité» avait surtout comme contrainte l'obligation de convaincre –ce qui est positif– ou de contraindre –ce qui est bien l'intolérance.

Aujourd'hui, chacun convient qu'il défend ses «valeurs». Le terme n'a pas l'évidence à laquelle il prétend. Il vient de la sociologie religieuse dans une optique scientifique comparatiste et il a pris un contenu paradoxalement normatif.

La différence entre une valeur et une vérité, c'est que la valeur ne prétend pas à l'universalité, et qu'elle ne prétend pas s'imposer pour vraie. C'est des plus raisonnables et devrait inciter au dialogue, au moins en théorie.

En pratique, l'idéologie des «valeurs» tend souvent à l'inverse: mes valeurs sont mes valeurs et que personne n'y touche, tes valeurs sont tes valeurs, et je n'y toucherai pas. Quant à l'objectif de vérité et d'universalité, il est tombé dans l'oubli.

¹ Le Soir du 21 décembre 2004.

² Le texte original néerlandais parle normalement de «religieuze leiders van ons land, ... imams, predikanten en vrijzinnigen» mais un traducteur flamand trop pressé a suivi les dictionnaires qui traduisent «vrijzinnig» par «libéral» (à peu près au sens américain du terme), selon l'usage hollandais.

³ Mark Elchardus, *Le Soir* du 22 décembre 2004. Pour ce commentateur, on tombe dans l'idéologie (sic) quand on commence à insulter la religion ou la culture de l'autre. Il confond le respect d'autrui et le respect des opinions d'autrui.

⁴ Frédéric Lenoir, «Dieu est incertain», *Le Monde des religions*, n° 8, novembre/décembre 2004, p. 3.

⁵ Cf. par exemple Yves Lambert, «Le devenir de la religion en Occident», *Futuribles* n°260 (janvier 2001), p. 27.

S o m m a i r e

Éditorial	
Dialogue et confrontation – Patrice Darteville	3
Dossier - Justice et terrorisme	
Une lutte globale contre un terrorisme global. Un entretien avec Claude Moniquet – Michèle Michiels	4
À quoi sert une loi antiterroriste ? – Jean-Claude Paye	7
Le petit monde... du renseignement belge – Lambert & Lambert	9
Terrorisme ou terroristes ? – Julien Dohet	11
Chacun porte sa croix	
Vous reprendrez bien un peu d'intense émotion? – Claude Javeau	13
Société	
Les nouvelles figures de la dangerosité. L'entretien de Jean Sloover avec Philippe Mary	14
Violences à l'école: une crise du système? – Philippe Vienne	16
Le bonheur européen – Pascal Martin	18
Enseignement	
PISA 2003 et la liberté d'enseigner – Guy Vlaeminck	20
Idées	
Un voile hautement signifiant – André Dumoulin	22
Une religion unique et universelle? – Xavier De Schutter	23
Laïcité	
Le sondage 2004 auprès de nos lecteurs - Gutenberg résiste...! – Patrice Darteville	24
Éthique	
Une éthique de la résistance – Sophie Creuz	25
Médias	
Malaise dans les médias – Pascal Durand	26
Monde	
Ukraine: feu orange sur fleuve bleu – Jean-Marie Chauvier	28
Culture	
Carlo Levi est allé au-delà d'Eboli – Caroline Bacho	30
Pharaons: dernier inventaire... – Olivier Swingedau	32
Agenda	34

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.

Espace de Libertés est distribué à tous les membres des associations affiliées au CAL/Brabant Wallon grâce à une participation financière de cette régionale.

Rédaction, administration et publicité
Directeur: Patrice Darteville
Rédactrice en chef: Michèle Michiels
Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet
Production, administration et publicité: Fabienne Sergoyne

Iconographie: Michèle Michiels
Comité de rédaction: Mireille Andries, Jean Charlier, Patrice Darteville, Xavier De Schutter, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

Fondateur: Jean Schouters
Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Documentation: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège
ISSN 0775-2768

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél. 02/627.68.68 - Télécopie 02/627.68.61. E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:
<http://www.laicite.be>

Abonnement:
11 numéros + 1 Document
Belgique: 20 €, Étranger: 32 €
par virement au compte
n°210-0624799-74 du CAL.



Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: © Cost. Notre dossier - Justice et terrorisme, pages 4 et suivantes.

Spécial Jules Verne!

Notre prochain dossier (mars 2005) sera consacré à ce vulgarisateur de génie, nourri des sciences de son temps dont il a nourri ses romans. Qui n'a pas lu *Le Tour du monde en 80 jours* ou *Voyage au centre de la terre*... Avec le centenaire de sa mort en 1905, Jules Verne fait un fameux *come back* –nouvelles éditions, expositions, événements– qui nous permet de nous souvenir de cet écrivain qui avait le goût de la raison et du vrai, avec humour et intelligence.

Une lutte globale contre un terrorisme global

Un entretien avec Claude Moniquet*

PROPOS REÇUEILLIS PAR MICHÈLE MICHELS

Depuis le 11 septembre 2001, les États-Unis et le monde vivent dans la crainte d'un terrorisme aveugle qui peut frapper n'importe où. Les attentats de Madrid, le 11 mars 2004, ont prouvé que la menace était toujours bien réelle. Les législations se sont adaptées à ces événements, pour contrer les actes d'une mouvance floue mais déterminée. Malgré l'ensemble des moyens mis en œuvre, les arrestations et le démantèlement de certains de ces réseaux, l'islamisme politique mène la danse, se porte mieux que jamais, avec pour mot d'ordre, le djihad, la guerre sainte menée au monde occidental, une guerre où tout est permis. Claude Moniquet, consultant permanent de CNN pour le renseignement et le terrorisme international, nous livre une partie de ses réflexions.

EdL: Si on devait faire le point sur le terrorisme, peut-on dire qu'on le «maîtrise» mieux aujourd'hui qu'hier?

Claude Moniquet: Difficile à dire. On sait qu'il y a eu des débuts de réalisation d'attentats chimiques –ce que l'on a appelé la «filière tchétchène»– qui auraient pu se produire à Paris, à Londres ou ailleurs et faire bien plus de morts que les attentats de Madrid. Quel aurait été l'impact de ce type d'attentats sur la société, en termes économique, social? On sait que cela peut se produire, c'est une certitude. Des gens ont été formés, et continuent de l'être par des professeurs, dans la nébuleuse d'Al Qaïda, non plus en Afghanistan mais ailleurs, en Asie, en Afrique, en Tchétchénie.

* Longtemps journaliste (*L'Express*, *Le Point*, *La Tribune de Genève*, etc), Claude Moniquet est aussi l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont *La guerre sans visage*, *L'histoire de l'espionnage mondial* (avec G. Etienne) et tout récemment *Le Djihad, histoire secrète des hommes et des réseaux en Europe* (Ramsay). Son dernier ouvrage va sortir prochainement: *Terrorisme et islamisme politique*, (éd. Jourdan-Leclercq).

Autre type d'attentat, qui serait moins grave en matière de victimes, mais plus en matière d'impact, ce sont les bombes sales contenant quelques grammes de matière irradiante que l'on trouve dans des dizaines d'instruments médicaux ou industriels qui ne font l'objet d'aucune surveillance. Aux États-Unis, on déclare la perte de 200 instruments de ce type par an, ce qui, multiplié par 2 à 5 grammes, suffit pour faire une bombe. Une bombe qui, placée dans un camion, pourra causer une déflagration entraînant 200 ou 300 morts. Avec la dispersion des particules irradiantes, ce sera la panique totale. Un accident industriel de ce type au Brésil a causé pour des centaines de millions de dollars de dégâts: il a fallu araser la terre, détruire un quartier, déplacer des populations, décontaminer, reconstruire. Si demain, cela devait arriver à Bruxelles, la ville serait vide dans la demi-heure qui suit car les gens ne feront pas la différence entre une bombe atomique et une bombe irradiante. Et là, on parlera de milliards de dollars. Cela se trouve dans les projets d'Al Qaïda.

Comment peut-on le savoir?

Ce sont des choses qui apparaissent très clairement à travers des documents qui ont été saisis en Afghanistan, et des interrogatoires de prisonniers, à Guantanamo, dans le cadre de procédures judiciaires ...

N'est-il pas dangereux d'en parler?

Ce n'est pas sûr qu'ils lisent nos ouvrages! Un homme comme Ben Laden est quand même très intelligent. Personne, même s'il y avait eu des tentatives auparavant, n'avait fait ce qu'il a fait: il a créé la première Internationale terroriste. Il y a un plan, un concept génial.

Le djihad n'est pas nouveau, il existe des mouvements dans plusieurs zones du monde (Égypte, Asie du sud-est, Algérie...) mais ils s'épuisaient les uns après les autres. Le seul qui ait réussi est le djihad afghan qui est arrivé à ses fins avec le départ des soviétiques.

Le but des djihadistes actuels, c'est établir l'état islamique –le califat– dans les pays musulmans. Ils ont bien compris qu'ils n'arriveraient pas à leurs fins dans leurs djihad locaux avec des régimes soutenus par l'étranger. Ils ont théorisé ce concept de l'«ennemi distant» et construit l'idée qu'un djihad pouvait être gagnant en affrontant cet ennemi lointain: frapper la France, la Russie, la Grande-Bretagne... C'est stratégiquement un concept remarquable et autour duquel il a fédéré des dizaines d'organisations. Aujourd'hui, ce qu'on appelle Al Qaïda est au cœur de la mouvance, c'est une boîte à penser qui émet des fatwas, avec une dizaine de personnes autour desquelles il existe une nébuleuse d'une trentaine d'organisations de toutes tailles, connectées, qui échangent des informations,

organisent des formations... Une machine lourde, mais floue et flexible.

L'humiliation par procuration

Comment a-t-elle réussi à s'installer? On parle souvent de la pauvreté face à la «richesse» occidentale.

Si le terrorisme était un pur produit de la pauvreté, ce seraient les Africains qui mettraient des bombes et ils ne les mettent pas... Que la pauvreté facilite le terrorisme n'est pas contestable. Un jeune Marocain sans travail, qui n'a pas d'avenir devant lui –qu'on appelle un *hittiste* parce qu'il est appuyé à un mur– constitue la main-d'œuvre de ces organisations et là, il est clair que la pauvreté joue un rôle. Mais Mohamed Atta, un des pilotes du 11 septembre, était docteur en architecture, a étudié en Occident... ce n'est pas le prolétariat! C'est sans doute vrai au sens symbolique; Fahrad Khosrokhavar, directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales à Paris, s'est beaucoup intéressé à la psychologie des djihadistes, développant une théorie sur l'«humiliation par procuration». Ils viennent de milieux aisés, ont été formés en Occident –souvent une formation scientifique–, et subissent tous les jours par procuration l'humiliation du monde musulman: le conflit israélo-palestinien, la Tchétchénie... Tout cela leur devient insupportable et ils veulent aider leur peuple. Il est plus que probable que ces gens, il y a vingt ou trente ans, auraient été marxistes ou d'extrême gauche. Mais avec la faillite du marxisme, c'est l'islamisme qui a pris le dessus, avec le concept d'un monde idéal et d'une meilleure répartition des richesses.

Dans ce sens-là, il y a une relation entre la «richesse» de l'Occident et le terrorisme, mais cela relève plus du symbolique que du social. Le projet fondamental, c'est avant tout un projet sociopolitique: un régime islamiste avec application de la charia.

En quoi consiste leur plan et comment comptent-ils le mettre en application dans le monde occidental?

Il y a des querelles d'experts. Je m'en tiens à l'explication minimaliste: les islamistes frappent l'Occident suivant leur tactique d'«ennemi distant» et veulent élargir le fossé entre les populations islamiques et le monde occidental. C'est le thème de mon prochain livre. L'islamisme n'est pas nouveau: il apparaît au XVIII^e siècle et il n'est que religieux avec Wahhab, qui a créé le wahhabisme et qui est assez borné. Il y a aussi les salafistes, un mouvement réformateur à l'origine mais qui s'est dénaturé au fil du temps. Au début du XX^e siècle, une partie de ce mouvement a évolué vers le politique, avec les Frères musulmans en Égypte en 1928: le religieux doit primer sur le civil et doit gérer les affaires de la cité¹. Quelques dizaines d'an-

nées plus tard, arrive la phase violente. À cet égard, j'utilise deux dates butoirs: l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques le 24 décembre 1979 et l'assassinat d'Anouar el-Sadate le 6 octobre 1981. Aujourd'hui ces trois tendances cohabitent.

Quelle place pour les laïques ou les musulmans modérés?

N'avons-nous pas vu arriver cette mouvance violente en Belgique? N'a-t-on pas fait preuve de naïveté?

Cette mouvance date des années quatre-vingt. Alain Grignard², islamologue et commissaire de police, dit depuis quinze ans qu'il y a un risque islamiste en Belgique. Mais il n'a pas été très écouté avant le 11 septembre. On a créé l'Exécutif des musulmans de Belgique, qui n'est pas représentatif, ne fonctionne pas. On est à l'égard de la communauté musulmane paternaliste et quelque peu raciste. Tout se passe comme si le monde politique pensait que tous ces gens qui viennent du Maghreb, ce sont des sauvages et des illettrés et on les abandonne à leur imams. Mais quelle est la place laissée à l'expression des laïques ou athées de la communauté musulmane qui sont porteurs de modernité, tout comme les musulmans modérés? Ils sont réprimés dans leur communauté et ne sont pas écoutés à l'extérieur!

La religion doit rester une conviction personnelle, dans la sphère privée. On ne peut pas avoir lutté contre une Église dominante jadis pour accepter aujourd'hui qu'une communauté oblige les jeunes filles à porter le voile. La communauté juive a elle deux organes, un religieux –le consistoire– et un civil, ce qui est normal.

Revenons aux récents procès islamistes. Ont-ils permis des avancées dans la lutte contre le terrorisme?

En 1998, on arrête le groupe Mellouk, relié à une branche dissidente du GIA algérien, rassemblant des Algériens, des Tunisiens et des Marocains et qui prépare un attentat au Mondial de football. C'est la préfiguration des groupes terroristes transnationaux du type Al Qaïda, formés en Afghanistan. À partir de cette arrestation, on va démanteler d'autres groupes. Le 14 septembre 2001, c'est en Belgique qu'ont lieu les premières arrestations d'une cellule terroriste où se trouvait Nisar Trabelsi qui préparait un attentat contre la base de Kleine-Brogel. Il a nié tout lien avec des attentats en préparation en France pour éviter l'extradition. En Belgique, les peines étaient plus légères qu'en France. Ensuite, il y a eu l'arrestation de Tarek Maaroufi, déjà condamné en Belgique pour trafic d'armes au profit du GIA algérien, une grosse pointure du terrorisme.

A priori pas de menace, mais...

La Belgique est-elle une plaque tournante du terrorisme international? Y a-t-il menace?

Presque tous les pays d'Europe sont devenus des plaques tournantes du terrorisme. La Grande-Bretagne est sans doute plus importante dans le développement du terrorisme en Europe. La présence terroriste est en tout cas réelle en Belgique. Quant à la menace, il y a querelle d'experts. Aux Pays-Bas, société extrêmement libérale et tolérante, existaient et prospéraient des cellules terroristes: cela n'a pas empêché d'égorger Théo Van Gogh, ce qui allait déclencher immédiatement un processus policier et judiciaire.

Il y a plusieurs éléments à prendre en compte pour évaluer la menace: *a priori*, pas de menace, car la Belgique n'a pas

¹ L'article 1^{er} de leur «Constitution»: «Dieu est notre but, le Prophète est notre modèle, le Coran est notre loi, le Djihad est notre vie, le martyr est notre vœu.» (Claude Moniquet, *Le Djihad, histoire secrète des hommes et des réseaux en Europe*).

² Alain Grignard, auteur entre autres de *Islam, islamisme, mythes et réalités*, Custodes, avril 2001.

de profil politique, pas d'intérêt passé ou présent avec le monde musulman. Mais menace quand même car nous avons en Belgique l'Otan, les institutions européennes –qui sont clairement des cibles pour le terrorisme– et des communautés juives. Si on veut faire sauter une synagogue, on peut le faire partout. Et en Belgique, c'est sans doute le plus facile. On ne peut en effet mettre des policiers devant toutes les synagogues. Menace potentielle relativement importante, pas directement dirigée contre la Belgique mais, ces derniers mois, il se dit dans la mouvance islamiste armée qu'il vaut mieux éviter la Belgique puisqu'il y a eu des arrestations.

Le renforcement de la législation permet-il de mieux faire face?

La nouvelle législation est très récente, elle date de décembre 2003. Jusque-là, la Belgique était un pays relativement satisfaisant pour les terroristes. La procédure criminelle y est très différente de celle des pays voisins: la garde à vue en Belgique est de 24 heures, en France, elle est de quatre jours, ce qui offre plus de possibilités pour rassembler les renseignements. La Belgique n'autorise pas les services de renseignements à procéder à des écoutes téléphoniques. Sauf, pour les obtenir, à passer par la police fédérale qui elle-même doit demander l'autorisation du juge d'instruction. Si un juge se mêle de ces affaires, on arrive *ipso facto* dans le monde judiciaire. Or les métiers de renseignement et du judiciaire sont des mondes parallèles. Si on met quelqu'un sur écoutes pendant six mois, le juge va vouloir conclure: soit on arrête les écoutes, soit on arrête l'individu. Or ce n'est pas aussi simple, il faut souvent du temps.

Les prisons sous haute surveillance

On dit que les prisons sont le lieu de recrutement de terroristes. Et le creuset de l'islamisme.

Indiscutablement. L'islam est malheureusement la première religion des prisons. Il y a une forte influence dans la mouvance islamiste de Ben Laden du *takfir wal hijra*, excommunication et retraite, un mouvement né en Égypte et présent dans différents pays.

C'est une idéologie qui dit que tout est permis dans une société impie: «dans un État islamique, tu ne voles pas, mais dans un État impie, tu peux voler parce que tu voles des infidèles». C'est ce qui se dit dans certaines mosquées et permet de recruter dans les milieux de petite criminalité. Depuis deux ou trois ans, dans tous les réseaux islamistes, on trouve des truands qui procurent des armes, de l'argent, des véhicules. Il y a aussi des bandes criminelles –pas nommément islamistes– qui vont reverser une partie de leur butin à des associations favorables «à la cause». D'autres partici-

pent directement au terrorisme, comme un des principaux terroristes des attentats de Madrid, qui était le patron d'un gang de dealers, un pur truand mais un islamiste suffisamment convaincu pour se suicider et ne pas être arrêté. Il est clair que la prison est un lieu de recrutement. En prison, un islamiste a immédiatement une aura auprès des autres, c'est un «pur». Intelligent et manipulateur, il expliquera, lui ou un visiteur de prison, qu'il n'est pas là pour ses crimes mais parce qu'il vit dans une société impie qui l'a rendu criminel. Et qu'il n'est pas un criminel puisque la société est impie. Cela s'est vérifié partout en Europe. S'il y a un lieu à surveiller, ce sont les prisons. C'est un problème sérieux qui nécessite des décisions sérieuses. On peut filtrer les gens qui entrent dans les prisons, et on ne le fait pas ou pas assez. Si on se réfère à la manière dont l'Exécutif des musulmans a été constitué en Belgique, un avis négatif avait été donné à propos de certaines personnes par la Sûreté de l'État, à une demande du ministre de la Justice. Mais il n'en a pas été tenu compte. Si demain, on filtre les visiteurs de prison, c'est évidemment à la Sûreté de l'État qu'il faudra demander s'ils sont connus comme islamistes par exemple. Et il faudra suivre les avis...

Les systèmes de contrôle sont-ils suffisants?

Si on vit dans un système démocratique, les lois de type sécuritaire sont toujours mal perçues, ce que je peux comprendre. Cela étant, dans tout système démocratique, il y a un contrôle démocratique, parlementaire, un contrôle sur la justice par le Conseil supérieur de la magistrature, sur la police par les mécanismes de contrôle interne mais aussi le Comité P, qui dépend de la Chambre et le contrôle des services de renseignement en interne, et par le Comité R, contrôlé par le Sénat. Il y a un certain nombre de gardes qui font que celui qui estime que ses droits ont été violés peut s'adresser à ces instances. Et cela fonctionne très bien.

On parle pourtant de lois liberticides et pas seulement ici.

Il y a une vision mythique de la sécurité qui a cours dans certains milieux habituellement liés à la gauche, qui se méfient des services de sécurité. Cela n'a plus grand sens. Ce sont des références datées. Des systèmes de contrôle ont été mis en place. Les gens de la sécurité ont été bien formés, ils sont chargés de protéger l'ordre constitutionnel et non pas de le subvertir. Il y a partout des malades et des fous. Mais peut-on sérieusement imaginer que les gens perdent leur temps à mettre n'importe qui sur écoutes pour n'importe quoi?

Quand il n'y a pas de contrôle, effectivement, des dérives peuvent se produire, ce qui s'est passé avec François Mitterrand en France, par exemple. Le risque est limité; s'il existe, il peut être détecté et combattu.

Moi, je suis attaché aux libertés individuelles, comme tout le monde. Si on prend le Patriot Act aux États-Unis, il permet de vérifier les fiches de lecture en bibliothèque. Mais cela se fait depuis toujours! Si X commet un délit, s'il a mis une bombe quelque part et s'il est enseignant et qu'il fréquente une bibliothèque, on fera cette investigation. Cela constituera un élément de l'analyse. Quant à l'accès du territoire, c'est un droit reconnu aux États que de décider qui entre sur leur territoire.

Et il faut bien sûr prévoir les mesures de contrôle et de recours. Quant à Guantanamo, c'est un autre problème, complexe à gérer. La querelle de juristes dure toujours. Après trois ans, il faut prendre une décision, dans le respect des droits. Rappelons qu'aux États-Unis, les juristes sont rois. ▲

À quoi sert une loi antiterroriste?

JEAN-CLAUDE PAYE*

En intégrant, en décembre 2003, la décision-cadre de l'Union européenne relative au terrorisme, la Belgique s'est dotée d'une loi spécifique¹. Celle-ci nous est présentée comme une nécessité. Cependant, on trouvait déjà dans le Code pénal tout ce qui est nécessaire, et même davantage, pour poursuivre de tels actes. Le meurtre, le détournement d'avion ont toujours été poursuivis. Il n'est pas besoin de mettre en place une nouvelle incrimination. La notion d'association de malfaiteurs permet, quant à elle, de s'attaquer à la structure de l'organisation terroriste. En Belgique, la jurisprudence, ainsi que la doctrine attachée à cette incrimination, permet de poursuivre, sans avoir commis de délit, la simple participation à une telle organisation. La loi interdisant les milices privées peut également être utilisée. Quant à la nouvelle incrimination d'organisation criminelle, dont l'organisation terroriste est une composante, elle crée également un délit d'appartenance et permet de poursuivre la participation à des activités, même légales, de ces associations².

La primauté des procédures d'exception

L'incrimination spécifiant le terrorisme opère un bouleversement dans l'approche pénale des pays où elle est utilisée. Cette mutation est complètement occultée par le gouvernement.

Dans les pays qui disposaient d'une telle législation, des dérogations ont lieu à chaque stade du processus pénal: de l'information au jugement. Il s'agit de techniques spéciales d'enquêtes, telle que la mise sur écoute. L'incrimination terroriste justifie également des mesures exceptionnelles de détention préventive ou d'emprisonnement administratif, parfois de simples témoins, comme aux États-Unis. Elle impose des règles particulières en matière de communication de l'accusé avec son avocat, ainsi que la mise en place de juridictions d'exception.

Ainsi, en Espagne, une personne poursuivie sur base de la loi antiterroriste n'a pas le choix de son avocat. En Allemagne, des règles modifient les juridictions compétentes et restreignent les droits de la défense. Elles ont également légalisé la violation du secret de la correspondance entre l'avocat et son client. En Italie, la loi du 6 février 1980, actuellement abrogée, fixait la durée maximale de la détention préventive à dix ans et huit mois pour les infractions terroristes.

Quant à la Grande-Bretagne, la nouvelle loi, l'Antiterrorism Act 2001³, permet au ministre de la Justice, d'incarcérer, sans inculpation et sans procès, pour une durée indéterminée, des étrangers qu'il soupçonne d'activités terroristes. Par un jugement datant du 16 décembre

2004⁴, la Cour d'appel de la Chambre des Lords, la plus haute instance judiciaire britannique, a exprimé que ces dispositions sont en contradiction avec l'article 5 de la Convention européenne des droits de l'Homme. Cependant, il s'agit d'un avis qui n'a aucune force contraignante. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Charles Clarke, a d'ailleurs exclu toute libération rapide des détenus. Il a en effet exprimé qu'il «avait de bonnes raisons de croire qu'ils constituent une menace significative pour notre sécurité»⁵.

Un état d'exception permanent

Ce jugement est intéressant dans la mesure où il met en présence deux conceptions opposées de l'état d'exception, celle de la Cour et celle du gouvernement.

La Cour rappelle que si l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'Homme prévoit des conditions de suspension des libertés, celles-ci sont étroitement et objectivement circonscrites. Elles se justifient «en temps de guerre ou d'autre urgence publique menaçant la vie de la nation». La Cour fait valoir que ces conditions ne sont actuellement pas remplies. Elle fait ainsi valoir un principe de stricte nécessité qui doit être appliqué de manière objective.

Elle s'oppose à la conception du gouvernement pour qui la mise en place d'un état d'exception est une décision strictement politique, au sens étroit du terme, qui ne peut faire l'objet d'aucun contrôle judiciaire. Pour le pouvoir exécutif, cette décision peut d'ailleurs être prise pour faire face à un danger purement potentiel et ne peut s'embarrasser d'une limitation dans le temps, qu'il perçoit comme artificielle. Cela correspond en effet à la vision d'une lutte anti-terroriste comme la guerre de longue durée contre un ennemi constamment redéfini. L'état d'exception n'est ➤

* Auteur de *La fin de l'État de droit. La lutte antiterroriste, de l'état d'exception à la dictature*, La Dispute, novembre 2004.

L'incrimination spécifiant le terrorisme opère un bouleversement dans l'approche pénale des pays où elle est utilisée.

de la Justice (liste des organisations désignées comme terroristes), l'exécutif exerce pleinement la fonction législative et instrumentalise l'appareil judiciaire.

Une légitimation de mesures liberticides

En fait, ces dernières lois antiterroristes rendent légitime la mutation de l'approche pénale, en cours depuis quelques années. Cette évolution consacre la primauté de la procédure d'exception sur la loi et la Constitution. Les libertés fondamentales sont remises en cause par des procédures dérogatoires qui tendent à se substituer à la norme.

Par exemple, en Belgique, la loi du 22 novembre 2000, relative à la criminalité informatique, facilite déjà une surveillance générale des courriers électroniques. La loi concernant les méthodes particulières de recherche, adoptée en juillet 2002, permet à la police de recueillir et de conserver, sans contrôle judiciaire, des renseignements sur la vie privée des citoyens et remet en cause le droit à un procès équitable. De telles dispositions liberticides, qui suspendent l'État de droit, trouvent une justification dans la lutte antiterroriste.

Cette opération de légitimation de la primauté des procédures d'exception sur les libertés fondamentales est l'enjeu fondamental des législations antiterroristes.

L'anticipation d'une nouvelle «guerre sociale»

La loi relative à l'infraction terroriste a un caractère directement politique. L'infraction est considérée comme terroriste quand elle a pour but de détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays ou quand elle a pour objectif de le déstabiliser. Les notions de déstabilisation et de destruction des structures économiques ou politiques d'un pays permettent d'attaquer de front les mouvements sociaux. C'est avec ces arguments que, début des

années quatre-vingt, Margaret Thatcher tenta d'appliquer la loi antiterroriste spécifique à l'IRA, à la grève des mineurs.

L'essentiel dans l'incrimination spécifiant le terrorisme réside dans la possibilité de criminaliser toute forme de pression sociale sur les pouvoirs publics nationaux ou sur une organisation internationale. La décision-cadre du Conseil de l'Union européenne est particulièrement explicite, puisqu'elle s'attaque à l'intention de «*contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque*»⁶.

Comme tout mouvement social a pour but de contraindre le pouvoir à poser certains actes ou de ne pas les poser, c'est le pouvoir lui-même qui déterminera si les pressions subies sont normales ou non. Ainsi, la catégorie de terrorisme est construite de telle sorte que ce sont les gouvernements qui désignent qui est terroriste et qui ne l'est pas. La mise en place d'un état d'exception répond traditionnellement à la nécessité évoquée de maintenir l'ordre public suite à une situation exceptionnelle, souvent présentée comme un contexte de guerre civile. La lutte anti-

plus circonscrit, il devient permanent. Cette conception, exprimée clairement par le gouvernement britannique est en fait partagée par tous les pouvoirs exécutifs, pris dans une politique internationale de lutte contre le terrorisme. La lutte antiterroriste devient le point le plus avancé dans la mise en place d'un état d'exception au niveau mondial. Elle condense tous les éléments qui caractérisent cette forme de gouvernement. Par le développement de lois-cadres, appliquées par des arrêtés et des circulaires ministérielles ou de simples listes, établies par le ministre

de la Justice (liste des organisations désignées comme terroristes), l'exécutif exerce pleinement la fonction législative et instrumentalise l'appareil judiciaire.

de la Justice (liste des organisations désignées comme terroristes), l'exécutif exerce pleinement la fonction législative et instrumentalise l'appareil judiciaire.

Une légitimation de mesures liberticides

En fait, ces dernières lois antiterroristes rendent légitime la mutation de l'approche pénale, en cours depuis quelques années. Cette évolution consacre la primauté de la procédure d'exception sur la loi et la Constitution. Les libertés fondamentales sont remises en cause par des procédures dérogatoires qui tendent à se substituer à la norme.

Par exemple, en Belgique, la loi du 22 novembre 2000, relative à la criminalité informatique, facilite déjà une surveillance générale des courriers électroniques. La loi concernant les méthodes particulières de recherche, adoptée en juillet 2002, permet à la police de recueillir et de conserver, sans contrôle judiciaire, des renseignements sur la vie privée des citoyens et remet en cause le droit à un procès équitable. De telles dispositions liberticides, qui suspendent l'État de droit, trouvent une justification dans la lutte antiterroriste.

Cette opération de légitimation de la primauté des procédures d'exception sur les libertés fondamentales est l'enjeu fondamental des législations antiterroristes.

L'anticipation d'une nouvelle «guerre sociale»

La loi relative à l'infraction terroriste a un caractère directement politique. L'infraction est considérée comme terroriste quand elle a pour but de détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays ou quand elle a pour objectif de le déstabiliser. Les notions de déstabilisation et de destruction des structures économiques ou politiques d'un pays permettent d'attaquer de front les mouvements sociaux. C'est avec ces arguments que, début des

Jean Fautrier, *Tête d'otage n°4*, huile sur papier marouflé sur toile, 1944, coll. particulière - Fondation Gianadda, Martigny (Suisse) - jusqu'au 13 mars 2005 (tél. 0041-27 722 39 78).

terroriste se présente d'ailleurs comme une guerre civile mondiale. Cette situation diffère cependant du contexte habituel. Il ne s'agit pas pour le pouvoir de faire face à des troubles existants, mais de démanteler une menace virtuelle. L'action est préventive, elle anticipe les événements sociaux.

Cette disposition prend tout son sens si on la rapporte aux négociations qui ont lieu dans le cadre du FMI, de l'OCDE ou de l'OMC. Dans un tel contexte, des manifestations, occupations ou «captures» de lieux publics, d'infrastructures et de transports collectifs, effectuées dans l'intention de faire pression sur un gouvernement national, pour qu'il prenne des mesures de protection sociale ou qu'il ne procède pas au démantèlement de celles-ci, pourraient être assimilées à des actions terroristes. ▲

Le petit monde... du renseignement belge

LAMBERT & LAMBERT*

«Nous sommes des princes...»

Le monde du renseignement existe depuis qu'un État, une Cité, une tribu décida, bien souvent pour se protéger, de savoir ce qui se passait chez son voisin.

Le renseignement est aussi une arme de conquête. Le stratège habile, disait Sun Tse il y a vingt-cinq siècles, doit être capable de remporter la victoire sans engagement militaire, de prendre les villes sans les assiéger et de renverser un État sans ensangler les épées. «*Lorsqu'un prince éclairé et un général expérimenté l'emportent sur leur ennemi, c'est grâce à leur connaissance préalable*» ajoute le même Sun Tse.

Si l'ennemi a changé de visage aujourd'hui, les buts et les méthodes semblent avoir survolé le temps et les agents qui composent les services de renseignement belges aujourd'hui ont tous dans le cœur, malgré les aléas de l'histoire, de la vie et de la politique, un sentiment profond d'être des princes¹, ces hommes et ces femmes, pas toujours compris, pas toujours appréciés à leur juste valeur, soumis aux préjugés des uns et des autres... Le monde du renseignement requiert des hommes et des femmes qui le composent de la modestie, de la patience et de la résistance aux frustrations quasi quotidiennes.

Un peu d'histoire...

Immédiatement après son indépendance, notre pays se dota d'un large service de renseignement, de sécurité et de police, la «Sûreté publique».

Lors des deux guerres mondiales, les gouvernements créèrent, pour la durée de la guerre, un Service de Sûreté militaire à l'armée.

En 1929, la «Sûreté publique» se scinda en «Sûreté de l'État» (SE) et «Police des étrangers». En 1947, guerre froide oblige, les missions typiquement militaires de la SE furent transférées à l'état-major général de l'armée. La situation ne changea plus.

La Belgique compte deux services de renseignement, dépendant respectivement des ministères de la Justice et de la Défense: la Sûreté de l'État et le Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS), dont les compétences sont réglées par la loi du 30 novembre 1998, dite organique de ces services.

Le contrôle de ceux-ci est réglé par la loi du 18 juillet 1991 et est effectué par le «Comité permanent de contrôle des services de renseignement», dit «Comité R», qui dispose d'un droit d'enquête.

Le «Comité ministériel du renseignement», présidé par le Premier ministre et composé des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense, établit la politique générale du renseignement.

Le «Collège du renseignement et de la sécurité» réunit régulièrement les chefs des services de renseignement, de la Police fédérale et du Parquet fédéral. Il coordonne et assure l'application des décisions du Comité ministériel.

Le «Groupe Interforces Antiterroriste» (GIA), créé en 1984 à l'époque des attentats des «Cellules communistes combattantes», est un organe de centralisation et de synthèse des renseignements produits par la SE, le SGRS et la Police fédérale; il fournit une évaluation permanente de la menace terroriste. Le gouvernement a l'intention de le transformer et de le renforcer, sous un autre nom.

Le renseignement belge du troisième millénaire

Deux événements majeurs ont modifié profondément la face du monde. D'abord, l'effondrement du mur de Berlin et par la suite, des régimes communistes, rendirent le monde orphelin d'un équilibre qui s'était organisé autour de deux acteurs (le monde occidental ou atlantique et le bloc communiste) répondant aux trois «principes conditions» d'identité, de totalité et d'opposition², générant une nouvelle ère de déséquilibre et d'incertitude. La fin de l'ordre bipolaire aurait pu amorcer une période de plus grande stabilité, dans un monde dont on aurait pu imaginer qu'il devint unipolaire. L'histoire récente nous montre que ce ne fut pas et que ce n'est toujours pas le cas.

La multiplication des acteurs sur la scène internationale ainsi que l'émergence de nouvelles formes de risques ont donc donné naissance à un ordre multipolaire dont l'articulation est devenue et est toujours aujourd'hui infiniment plus complexe à appréhender.

Ensuite, les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol

* Nos auteurs sont des acteurs du monde du renseignement et ont préféré garder l'anonymat.

¹ «Envoye des hommes pour explorer le pays de Canaan, que je donne aux enfants d'Israël. Tu y enverras un homme de chacune des tribus de leurs pères; tous seront des princes d'entre eux» Nombres 13: 1-2 in Dan Raviv et Yossi Melman *Tous les espions sont des princes*, Éditions Stock, 1991.

² Charles-Ferdinand Nothomb et Pierre Vercauteren, *L'après-duopôle*, Éditions Economica, 1997.

¹ Loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes, Moniteur belge du 29 décembre 2003.

² Lire: Jean-Claude Paye, «Les définitions légales de l'organisation criminelle», *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1697, 2000.

³ *Antiterrorism, Crime and Security Act*, <http://www.legislation.hmsi.gov.uk/acts/acts2001/2001004.htm>

⁴ <http://www.statewatch.org/news/2004/dec/hold-gov-resp-164.pdf>

⁵ «Les plus hauts magistrats britanniques condamnent la loi anti-terroriste», *Le Monde*, 18 décembre 2004.

⁶ *Journal Officiel des Communautés européennes*, 22 juin 2002, L 164.

l'assassinat du Commandant Massoud.

Pour comprendre ce que doit être une Belgique au fait de la lutte contre le terrorisme sur son territoire, il faut admettre avant toute chose que cette lutte doit s'entreprendre avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, en préservant les spécificités opérationnelles de chacune des composantes.

Coopération et coordination sont les leitmotiv du monde du renseignement.

Tout d'abord, plusieurs obstacles³ doivent être surmontés. Le manque de confiance et la carence sécuritaire dans le cadre de la protection du renseignement, dans les méthodes de collecte doivent être vaincus. Les «produits finis» émanant des services doivent être adaptés au besoin du client stratégique, généralement la sphère politique. Pour cela, le politique, comme tout client qui reçoit un produit, doit exprimer ses besoins.

Un deuxième obstacle à vaincre, dans le cadre de la coopération internationale, c'est la relation privilégiée entretenue entre deux services. Une relation privilégiée, culturelle, opérationnelle entre deux services (comme la CIA américaine et le MI6 britannique par exemple) est un frein à la mise sur pied d'une véritable politique de coopération européenne et internationale. Les victimes sont et seront toujours les petits services de renseignement, comme les services belges.

Un troisième obstacle est l'unique confiance en soi, en sa propre analyse. Coopérer, c'est partager.

Enfin, l'obstacle dont sont victimes les petites agences de renseignement, c'est leur crainte d'être influencées et/ou contrôlées par les agences plus importantes, principalement dans notre cas par les agences américaines. Partager le renseignement, c'est l'accepter en tenant compte de son origine. C'est une démarche analytique, une démarche intellectuelle.

Les Services de renseignement ont besoin de voir leurs moyens adaptés à la nouvelle donne internationale. Comment? En leur octroyant du temps pour l'analyse. Une des conclusions du séminaire organisé à Rome par la

L'adaptation des lois belges relatives à la lutte antiterroriste en concordance avec celles existant dans les autres pays européens ne serait pas un luxe.

«Sherman Kent School», début avril 2004, révèle que la crise actuelle appelle quasi uniquement des «analyses en temps réel», analyses qui alimentent les cabinets de nos décideurs politiques. Les services de renseignements, qui ont un rôle majeur à jouer dans l'analyse de la menace, doivent investir dans l'analyse à long terme, sans laquelle une carence évidente dans la maîtrise des risques et menaces est inévitable.

Les services de police, les magistrats fonctionnent sur un mode opérationnel à court terme, que l'on peut qualifier de linéaire. Les services de renseignement fonctionnent sur un mode circulaire, illustré par le «cycle du renseignement». L'efficacité passera par la coopération et la coordination entre ces deux mondes concourants et non concurrents. L'un des derniers conseils des ministres a décidé la création d'un nouvel organe de coordination en matière de renseignement et de sécurité. Un ou plusieurs magistrats devraient en prendre la tête, au grand dam des acteurs éclairés. Cette nouvelle agence devrait être dirigée par un grand fonctionnaire d'Etat, mais non un magistrat ou un policier (vision à court terme), ou un membre des services de renseignement (vision à long terme). Cette agence devra fournir un produit objectif à la sphère politique, produit qui fera la synthèse analytique entre les deux modes de vision de la menace potentielle, utilisable lors de décisions politiques:

- en leur octroyant des moyens financiers, humains, légaux et technologiques pour leurs opérations. Il n'est pas concevable que le renseignement belge soit toujours soumis à des lois restrictives notamment en ce qui concerne les écoutes téléphoniques alors que d'autres pays possèdent cette capacité d'investigation. Donner les moyens légaux à l'infiltration des groupes suspects d'agissements terroristes serait également une grande avancée dans la lutte menée actuellement;
- en leur octroyant des vecteurs modernes de transmission du renseignement. Techniquement, il faudrait prévoir des outils de communications cryptés entre l'ensemble des intervenants de la lutte antiterroriste. Des moyens de «vidéocommunications», par exemple entre les services seraient également un atout appréciable;
- enfin par l'harmonisation de l'Europe du renseignement. L'adaptation des lois belges relatives à la lutte antiterroriste en concordance avec celles existant dans les autres pays européens ne serait pas un luxe. Une harmonisation de celles-ci devrait permettre aux services de renseignement belges de se trouver sur un pied d'égalité avec les agences des autres pays et par conséquent d'être à même d'échanger des renseignements de même valeur opérationnelle. Le développement d'un outil commun de communication crypté européen serait aussi souhaitable.

Les princes au service du Prince? Oui, bien sûr... Mais le Prince d'aujourd'hui -nos institutions et nos valeurs démocratiques occidentales- doit offrir aux «princes» du monde du renseignement ce dont ils ont besoin (et toujours en besoin) pour arriver «à la vérité effective de la chose, et non aux imaginations qu'on s'en fait»⁴, sous peine de voir s'effondrer nos acquis démocratiques. ▲

L'avis de l'inspecteur de terrain...

L'inspecteur des services de renseignement et de sécurité sait que sa mission principale consiste à tenter d'identifier, aussi tôt que possible, la menace terroriste. Celle-ci ne peut qu'apparaître un jour, ici ou là, le risque, provenant de l'islam fondamentaliste étant élevé.

L'inspecteur ne demande pas de structures supplémentaires et des bataillons d'analystes. Il accepte tout contrôle, parce que c'est la loi et qu'il souffre du manque d'estime de la population. Son métier ne consiste pas à plaindre la misère du monde ni à y trouver remède, mais à identifier les malfaiteurs potentiels, pour les empêcher de nuire, et gravement, à ce que l'on peut voir. Il ne demande pas d'augmentation de salaire mais les moyens concrets de travailler: des collaborateurs motivés, quelques moyens financiers et la possibilité de lutter à armes égales avec l'adversaire, ou l'ennemi, c'est selon, c'est-à-dire pouvoir, sous contrôle, mais avec souplesse et rapidité, l'écouter et le surveiller, notamment au téléphone, dans les mosquées, au cours de religion, et au moins savoir que la démocratie qu'il est chargé de défendre en a elle-même la volonté.

Terrorisme ou terrorismes?

JULIEN DOHET

Il y a trois ans, *Espace de Libertés* consacrait un dossier au terrorisme¹. De l'ensemble des articles publiés alors, il ressortait clairement que la réalité couverte par ce terme était très hétérogène. Il apparaissait également que l'ambiguïté quant à la définition du terrorisme permettait de jeter facilement le discrédit sur une cause en l'intégrant dans ce vaste concept. Depuis, l'inconstance du vocabulaire employé par les médias pour désigner les opposants aux troupes américaines en Irak (cela va de guérilla à résistance, en passant par mouvance islamiste ou rébellion), l'utilisation par l'administration Bush de la «guerre contre le terrorisme» pour attaquer tous ceux qui s'opposent à l'impérialisme américain (voir les agissements contre Hugo Chavez au Venezuela) ou du gouvernement russe de Vladimir Poutine pour avoir les mains libres en Tchétchénie, n'ont certainement pas aidé à y voir plus clair.

Un terme défini dans le temps et l'espace

Le concept est utilisé pour la première fois par la langue française en 1798 dans un supplément au dictionnaire de l'académie française. Il désigne alors la période de la Révolution française qui s'étend du deuxième trimestre 1793 à juillet 1794, de la chute des Girondins à celle de Robespierre. Cette période est connue dans l'histoire sous le nom de «Terreur». Menée par les Jacobins, avec à leur tête Saint-Just et Robespierre, elle est une radicalisation de la Révolution menacée par les monarchies européennes. Elle est surtout marquée par une utilisation intensive de la guillotine afin d'éliminer de nombreux «ennemis de la Nation»: nobles, membres du clergé, fédéralistes et monarchistes.

Comme pour le fascisme, qui désigne d'abord et avant tout le mouvement puis le régime mis en place par Mussolini et qui gouvernera l'Italie de 1922 à 1944, le mot «terrorisme» a donc d'abord désigné un phénomène précis avant de servir de qualificatif à de nombreux éléments forts disparates. Et comme Pierre Milza et Serge Bernstein l'ont noté à propos du fascisme², il faudrait plutôt parler du terrorisme au pluriel, les groupes, faits et situations généralement désignés étant difficilement com-

parables³. En fait, chaque auteur a sa définition et ses caractéristiques pour cerner le phénomène. Deux grandes tendances se dégagent cependant. L'une restrictive et l'autre plus large.

Version minimalistre

La première tendance est bien illustrée par *Le Petit Larousse 2005* qui définit le terrorisme comme «l'ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, exercer un chantage sur un gouvernement ou satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système». Al Qaïda, l'attentat d'Oklahoma City, l'attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo, l'assassinat d'Yitzhak Rabin par un extrémiste juif... entrent dans ce cadre. *A posteriori*, cette définition permet également de désigner des groupes comme la secte religieuse des Sictarii en Palestine au I^{er} siècle avant JC ou la secte des Assassins en Perse et en Syrie au XI^e siècle.

Elle s'applique surtout à la fin XIX^e - début XX^e pour désigner les actes d'une partie du mouvement anarchiste qui alternait l'assassinat politique (le président français Carnot en 1894, le président des États-Unis Mc Kinley en

¹ *Espace de Libertés* n°298/février 2002.

² Serge Bernstein et Pierre Milza, *Dictionnaire historique des fascismes et du nazisme*, Bruxelles, Complexe, 1992.

³ Voir les articles de Gérard Chaliand in *Encyclopædia Universalis*, T.22, pp.421-427 et de Jean-Christophe Buisson in *Le Siècle rebelle - Dictionnaire de la contestation au XX^e siècle*, Paris, Larousse, 2004, pp.885-888 ainsi que le livre de Luigi Bonanate, *Le terrorisme international*, coll. XX^e siècle, Paris-Firenze, Casterman-Giunti, 1994.

⁴ Uri Eisenzweig, *Fictions de l'anarchisme*, (s.l.), Christian Bourgois, 2001.

⁵ Notice de Georges Labica, *Terrorisme* in Georges Labica (s. dir.) *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1982, pp.876-878.

1901...), l'attentat spectaculaire ou le banditisme (avec en France Ravachol et la Bande à Bonnot). Il est intéressant de constater que ces actes isolés qui s'inscrivaient –du moins dans le cas des attentats– dans le cadre d'une tactique révolutionnaire de la «propagande par le fait» seront gonflés par la presse à sensation de l'époque, créant ainsi un climat de peur dans la bourgeoisie qui se méfiait déjà de la classe ouvrière. Cette peur permettra au pouvoir de réprimer durement les mouvements de revendications sociales, et notamment les premières manifestations du 1^{er} mai dont les événements fondateurs de Chicago connaîtront d'ailleurs leur épilogue par la pendaison de quatre anarchistes⁴. Cette forme d'action directe isolée, destinée à frapper un grand coup et à marquer les esprits, mais qui ne s'appuyait pas sur un mouvement social important sera condamnée par Lénine qui lui opposait la violence de masse, organisée et subordonnée à la nécessité de l'organisation révolutionnaire⁵. Lénine parlait sur la base de l'expérience concrète: il avait été déporté en Sibérie avec sa mère suite à un attentat manqué contre Alexandre III par un groupe auquel son frère Alexandre participait et qui était lié à la «Volonté du Peuple», mouvement populiste démantelé six ans plus tôt après avoir assassiné le tsar Alexandre II, mais dont l'influence dans le mouvement révolutionnaire russe reste importante jusqu'à l'écrasement de la révolution de 1905.

Notons enfin, mais le fait est largement connu, que c'est un assassinat de ce type le 28 juin 1914 à Sarajevo par un étudiant nationaliste serbe, Gavrilo Princip, manipulé par les services secrets serbes via l'organisation «La main noire», qui mit le feu aux poudres et déclencha la guerre de 14-18.

Version maximaliste

⁶ Howard Fast, *Mémoire d'un rouge*, Paris, Rivage, 2000. Cette auto-biographie de l'auteur de *Spartacus*, qui était membre du PC américain, est très instructive sur cette période de l'histoire des États-Unis qui s'étend de 1950 à 1954, et la manière dont une démocratie peut briser des gens sans recourir à des déportations, exécutions...

⁷ Jan Willems (s.dir), *Gladio*, Bruxelles, EPO, 1991 et Rudy Van Doorslaer et Etienne Verhoyen, *L'assassinat de Julien Lahaut*, Anvers, EPO, 1987.

⁸ Voir le dossier paru dans *Le Monde diplomatique* n°608 de novembre 2004, pp.22-29.

⁹ Gilles Manceron, *Résistances et terrorismes*, article paru dans la revue de la Ligue des droits de l'homme française *Hommes et Libertés*, n°117 de janvier-mars 2002 dont le thème était *Terrorisme et violence politique*, et dont le texte est repris sur le site internet www.ldh-france.org

comme «l'emploi systématique des mesures d'exception, de la violence, pour atteindre un but politique (prise, conservation, exercice du pouvoir...) et spécialement ensemble des actes de violence (attentats individuels ou collectifs, destructions) qu'une organisation politique exécute pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité».

Cette définition repositionne ainsi les terroristes dans un ensemble plus large qui pose en fait la question de l'utilisation de la violence. Et il n'est pas besoin d'être membre d'un des deux extrêmes de l'échiquier politique pour reconnaître la légitimité de l'utilisation de celle-ci: «Le droit à l'insurrection, pourtant, est un droit de l'homme, non seulement affirmé avec insistance dans la Déclaration de 1793 (articles 33, 34 et 35), mais déjà présent dans celle de 1789 qui proclame dans son article 2 le droit à la «résistance à l'oppression» et réaffirmé dans la Déclaration universelle de 1948 qui reconnaît le «suprême recours» que constitue la «révolte contre la tyrannie et l'oppression» (préambule). C'est au nom de ce principe que de nombreux mouvements de résistance, tels l'ANC en Afrique du Sud, ont eu recours à la lutte armée»⁶.

C'est sur cette même base que l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a été fondée en 1918 et obtiendra en trois ans l'indépendance de l'Irlande du Sud, avant de renaître en 1969 en Ulster. C'est sur cette base que tous les mouvements de libération (sociaux, ethniques, religieux...) se fondent. Durant la guerre 40-45, on ne le rappellera jamais assez, la Résistance n'hésitera pas à recourir au sabotage, à l'exécution de traîtres, au sabotage d'installations ferroviaires... subissant de nombreuses pertes dans une lutte menée par les Allemands contre «les terroristes». Avant et après cette période, la limite entre «résistants» et «terroristes» sera toujours floue, au point que l'on peut sérieusement se demander si ce que l'on reprend sous le vocable de résistant ne sera pas simplement un terroriste victorieux, ou, à tout le moins, un partisan d'une cause à laquelle on adhère. Les Vietcongs, les membres du FLN algérien, les combattants sionistes d'avant 48... tous ont été qualifiés de terroristes avant d'être considérés comme des héros de leur peuple.

Un concept éminemment politique

Le terrorisme apparaît donc, dès qu'il quitte son historicité, comme un terme servant plus à jeter l'opprobre et le discrédit sur un mouvement ou une cause afin de pouvoir la combattre plus facilement, via notamment des moyens extralégaux ou des mesures d'exception, que comme un concept permettant d'appréhender une réalité. L'exemple de l'utilisation des attentats du 11 mars 2004 à Madrid par le gouvernement Aznar pour attaquer l'ETA est à cet égard significatif. Comme la réaction très saine du peuple espagnol qui ne s'est pas laissé prendre par la propagande officielle relayée complaisamment par les médias (ndlr: un relais très vite terminé au demeurant, tous les éléments désignant Al Qaïda).

Face aux terroristes, face aux recours à la violence et au débat sur sa légitimité, il faut rejeter les postulats moraux. Seule une analyse critique de la réalité objective et des contradictions en présence confrontées à l'adéquation entre le but final et les moyens utilisés doit permettre à chacun de se forger son opinion. ▲

Vous reprendrez bien un peu d'intense émotion?

CLAUDE JAVEAU*

Les grandes vagues du tsunami du 26 décembre ont engendré dans les pays nantis d'autres vagues de générosité tant institutionnelle que civile. Il n'est pas un journal télévisé qui ne s'est ouvert pendant de nombreux jours d'affilée sur des images de désolation et sur une révision du nombre des victimes à la hausse. Nous avons baigné, si j'ose dire, pendant quelque temps dans l'intense émotion, ce nouveau mot d'ordre des sociétés dites postmodernes. Saluons au passage la naïveté ou le cynisme d'un Bernard Kouchner lorsqu'il a déclaré à *Libération* que dans «la globalisation des consciences», «la mondialisation du tourisme joue un rôle: si elles n'avaient pas vu leurs concitoyens frappés par le raz de marée, les sociétés occidentales n'auraient sans doute pas eu la même réaction». C'est parce que les riches vont se doré (et pour certains consommer de la chair, sinon fraîche, du moins jeune) chez les pauvres que les riches découvrent que les pauvres sont pauvres.

En effet, «pauvres gens», se dit-on quand on nous invite à savourer notre ration quotidienne d'images de misère. Ils étaient donc pauvres? L'hebdomadaire *Time*, qu'on ne peut certes qualifier de gauchiste, nous rappelait le 10 janvier dernier *The Class System of catastrophe* («le système de classe des catastrophes»). Le sous-titre de l'article était des plus éloquents: «Les désastres touchent le plus fort les pauvres. Cela ne devrait pas être le cas». Et de rappeler que sans aucun doute la plupart des gens qui ont succombé, et la plupart aussi de ceux qui luttent maintenant pour survivre, sont des pauvres. Il y a gros à parier que si le tsunami du lendemain de Noël (Dieu faisait la vaisselle

surprise pour que nous nous mettions à découvrir diverses facettes du malheur, qu'il s'agisse des enfants maltraités, des *boat people* ou des victimes de catastrophes naturelles (moins souvent, il est vrai, des chômeurs en fin de droit ou des vieillards abandonnés). Les catastrophes naturelles font particulièrement recette au marché de la sentimentalité (car la vraie émotion, c'est autre chose), dans la mesure où l'on ne peut, semble-t-il, en rendre les hommes responsables.

Ce qui est faux évidemment. Car si au lieu d'attendre que typhons et tsunamis nous apportent des images propres à nous faire sortir les mousoches, on se préoccupait jour après jour de la misère du monde, conséquence de processus économiques iniques (avec l'aide de dirigeants corrompus auxquels l'Occident ne cesse de faire risette), nous n'aurions pas besoin de penser à nos compatriotes bronzant au soleil de Phuket pour nous sentir envahis par un bien dérisoire «vaste élan de générosité», comme on dit dans le poste. ▲

Thomas Zika, *Bathers*, L'Usine galerie - Bruxelles (02/344.52.45), exposition jusqu'au 6 mars 2005.

L'artiste a travaillé à partir de photos illustrant des catalogues d'agences de voyage.

* Professeur de sociologie à l'ULB.

À quand des funérailles nationales civiles?

La cérémonie d'un genre indéfinissable organisée le 15 janvier 2005 à la cathédrale de Bruxelles à la mémoire des victimes du raz de marée asiatique laisse un goût bien amer aux laïques: malgré les déclarations rabiques du doyen de la cathédrale, la cérémonie n'a pas été réellement catholique mais le cardinal seul s'est exprimé parmi tous les responsables des cultes reconnus et de la laïcité. Les vives interventions de Philippe Grollet n'ont pas permis d'obtenir plus.

On ne sait trop ce qu'il faut le plus dénoncer: les effets destructeurs pour le pluralisme de la croyance mythique au retour du religieux qui sert de dopage à certains ou l'aveu spontané d'un désir irrépressible de retour à une société gouvernée par une foi et une Église unique qui piétine les autres.

Après le tsunami et Ghislenghien, l'évidence s'impose pour le CAL: il va entamer une campagne pour que la loi précise que l'État et les pouvoirs publics ne peuvent organiser que des cérémonies civiles ou pluralistes.

P. D.

L'entretien de Jean Sloover avec Philippe Mary

Les nouvelles figures de la dangerosité

Politiques néolibérales, montée de l'extrême droite et État sécuritaire: cherchez le lien!

Totalitaire, le capitalisme? Certains contempteurs de l'ordre marchand n'hésitent pas à prophétiser l'avènement d'une «nouvelle barbarie». D'un monde au-delà de l'humain où des sous-hommes serviraient des surhommes: pour eux, l'hyper-concurrence est l'enfant monstrueux du darwinisme social¹. La pensée unique a en tout cas en commun, avec le stalinisme ou le nazisme, cette idée délétère que la société fonctionne selon des mécanismes élémentaires et qu'elle doit obéir à ces lois naturelles, celles, en l'espèce, de l'économie. L'immense formatage de l'opinion publique auquel les défenseurs du capital se livrent depuis 1975 va dans ce sens. Certes, les institutions et le droit positif démocratiques résistent à cette formidable pression idéologique, mais les législations s'en ressentent partout. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, dans les sociétés occidentales, on assisterait selon certains à la prise en charge par la pénalité d'un nombre croissant de problèmes sociaux qui relevaient auparavant d'autres institutions comme la famille, l'école, le monde associatif ou l'univers du travail et du mouve-

ment ouvrier. Ce qui serait à l'œuvre là ne serait rien d'autre que l'extension et le durcissement du contrôle social de certains «groupes à risques». Cette question n'a évidemment rien d'inédit. Elle prend néanmoins une dimension singulière dans le contexte de la montée de l'extrême droite et, précisément, de ces politiques néolibérales qui conduisent partout à un affaiblissement progressif de l'État social. C'est la déclinaison belge de cette «pénalisation du social» que Philippe Mary, président de l'École des sciences criminologiques de l'Université libre de Bruxelles, a analysé dans un petit ouvrage paru chez Labor².

Philippe Mary, la notion de sécurité s'atrophie, selon vous, progressivement. Elle n'évoque plus, dans le discours dominant, l'absence d'incertitude ou de risque dans les divers aspects de l'existence humaine et de la vie socioéconomique comme l'emploi, la santé ou le revenu. La sécurité, aujourd'hui, dans le langage courant, recouvre en somme le sens étroit qu'elle avait dans l'État libéral, à savoir la protection de la liberté et de la propriété. Par ailleurs, cette acceptation ancienne de la notion de sécurité se réfère pour l'essentiel à l'absence de petite délinquance regardée comme la principale source d'insécurité. Quel rôle joue, dans cette évolution idéologique –générale en Europe– la montée de la droite extrême et du national-populisme?

Rappelez-vous. Aux élections législatives de novembre 1991, l'extrême droite obtient quelque 8% des suffrages après avoir fait campagne sur l'immigration, le chômage, l'insécurité et la délinquance. Ce vote est alors considéré comme un «appel de l'électeur», comme un geste de défiance vis-à-vis des pouvoirs publics qui appelle une réaction énergique. Jusque-là, les questions de sécurité ne figuraient guère à l'agenda politique. En atteste le désintérêt des parlementaires pour les travaux de la commission d'enquête sur les tueries du Brabant wallon. Le succès électoral de la droite extrême va modifier les choses en profondeur. Le tournant est manifeste: si le plan, dit «de la Pentecôte» issu préalablement des réflexions sur les tueurs du Brabant wallon reste vague, le programme d'urgence, mis au point début 1992, cible clairement certaines figures nouvelles de dangerosité liées à la délinquance urbaine.

Pour quelles raisons les partis démocratiques ont-ils repris à leur compte le discours relatif à l'insécurité et à la délinquance urbaine?

Il est difficile de donner une réponse générale à cette question. Mais de nombreux démocrates ont alors considéré que le Vlaams Blok (*ndlr*: devenu depuis lors Vlaams Belang) posait de bonnes questions tout en y donnant de mauvaises réponses. Interprété comme la manifestation d'une crise de confiance des citoyens à l'égard du politique, le vote d'extrême droite va inciter tous les gouvernements à tenter de ressusciter cette confiance en se focalisant sur la lutte contre la délinquance urbaine, notamment au niveau local. De 1992 au second gouvernement Verhofstadt, le thème de l'insécurité a occupé le devant de la poli-

que criminelle, voire de la politique tout court.

Des médias peu critiques

L'extrême droite n'explique pas tout: il existe des pays où elle est faible ou inexistante –l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne, la Grande-Bretagne– mais où l'on constate aisément une dérive sécuritaire comparable à celles que l'on a vu se développer en Belgique ou en France. Il y a donc autre chose à l'œuvre. L'idéologie néolibérale?

On constate en tout cas, au niveau européen, une tendance lourde au retrait de l'État des secteurs économiques et sociaux. Certes, l'État social résiste; il n'y a pas de privatisation généralisée de la vie socioéconomique. Néanmoins, l'État se replie, réduit ses interventions dans ce domaine. D'où l'hypothèse qu'il recherche désormais sa légitimité au travers de ses fonctions d'autorité, démarche d'autant plus aisée que les appareils étatiques concernés restent relativement moins contraints que d'autres par les normes européennes.

On pourrait dire en somme qu'extrême droite et national-populisme, d'une part, pensée unique, d'autre part, exercent des effets convergents. Quel rôle ont joué les médias dans la diffusion de ces idées?

La question est délicate. Il est clair que l'espace occupé par les questions d'insécurité et de délinquance a augmenté dans la presse, écrite en tout cas. Davantage de journalistes travaillent désormais sur ces dossiers, etc. Tout cela, évidemment, a une incidence sur le réel, en augmentant la préoccupation de l'opinion publique pour les affaires criminelles. Par ailleurs, les médias ont une approche fort peu critique des informations qui ressortissent au domaine criminel au sens large.

Mais que sait-on effectivement de la délinquance et de l'insécurité en Belgique?

Il y a des informations, il y a des recherches, mais toutes se situent à des niveaux locaux comme les zones de police. Autrement dit, si l'on souhaite se faire une idée au niveau de l'ensemble du pays, on est actuellement toujours dans l'incapacité de le faire et il faudra encore plusieurs années pour combler cette lacune. De plus, aucun lien n'est établi entre toutes ces séries. Mais cela n'empêche ni le «café du commerce», ni

les politiques de reprendre, de diffuser une série de rumeurs que ne vient que très partiellement confirmer le moniteur de sécurité: par exemple, le visage de l'insécurité qui ressort de cette enquête téléphonique auprès de la population est sensiblement différent de celui que véhicule le discours dominant.

Politique spectacle

Beaucoup de stéréotypes, donc. Mais niez-vous pour autant qu'il existe un vrai problème d'insécurité urbaine au sens restreint du terme?

C'est un procès classique que l'on fait non seulement à ceux qui luttent contre ces stéréotypes, mais aussi aux socialistes qui ont pourtant mis la question de l'insécurité à l'ordre du jour. Non, montrer qu'un problème est plus complexe que ce que colporte la rumeur ne signifie pas nier l'existence de ce problème. Il y a de multiples façons de formater les esprits et les figures de la dangerosité. Il y a de l'insécurité dans notre société, mais elle est en réalité bien plus large et plus profonde que celle qui génère la délinquance urbaine.

Elle a de multiples sources, souvent plus fondamentales, comme la précarité de l'emploi, la solitude ou la dégradation du milieu de vie. De même, la délinquance urbaine ne doit pas cacher d'autres formes de délinquance comme la délinquance économique et financière, laquelle, en dépit des coûts faramineux qu'elle occasionne et des ravages sociaux qu'elle entraîne, ne semble guère susciter le même intérêt politique

En Belgique, la politique sécuritaire s'est concrétisée par quelques dispositifs connus: les contrats de sécurité et de prévention, la «tolérance zéro», des procédures accélérées, des peines alternatives comme le travail d'intérêt général ou la médiation pénale, etc. Quel bilan peut-on tirer de ces mesures?

Le constat est que, au regard des objectifs déclarés, tout cela ne fonctionne pas ou alors très peu. Et le politique en est parfaitement conscient, notamment grâce aux travaux des criminologues. D'où l'hypothèse que je formule dans le livre, à savoir

que le but recherché n'est pas de résoudre de vrais problèmes, mais de faire croire que l'on va les résoudre. Autrement dit, le discours politique

Patrick van Roy, *Mise en scène*, Arts-Loi, 2004 (photo lightjet sur aluminium) - Galerie Bortier - Bruxelles, Perspectives urbaines - jusqu'au 12 février 2005.

Il y a de l'insécurité dans notre société, mais elle est en réalité bien plus large et plus profonde que celle que génère la délinquance urbaine.

ressentent partout. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, dans les sociétés occidentales, on assiste selon certains à la prise en charge par la pénalité d'un nombre croissant de problèmes sociaux qui relevaient auparavant d'autres institutions comme la famille, l'école, le monde associatif ou l'univers du travail et du mouve-

¹ Voir notamment Philippe Labarde et Bernard Maris, *Malheur aux vaincus*, éditions Albin Michel, 184 pages.

² *Insécurité et pénalisation du social*, Labor, collection «Quartier libre», 95 pages.

Violences à l'école: une crise du système?

PHILIPPE VIENNE*

La problématique des «violences à l'école» a connu une «belle» rentrée scolaire 2004, avec les événements largement suivis par la presse qui ont entouré les incidents à l'athénée Madeleine Jacquemotte à Ixelles.

© Suy

Je voudrais revenir sur ces événements, non pas pour jeter de l'huile sur le feu, mais parce qu'ils me semblent symptomatiques d'une réalité scolaire actuelle. On a pu voir, y compris à travers divers médias, une école déchirée en deux camps au sein du personnel, les pro et les anti-préfet, et entendre des récits d'incidents qui faisaient souvent intervenir des versions des faits d'une sensibilité très différente. Mais c'est moins cette «écume de la violence» dans les médias qui est intéressante que ce qui se passait à l'arrière-plan. Car un camp au sein du personnel tenait qu'il était devenu impossible de travailler dans ces conditions, notamment du fait des comportements des élèves, tandis que l'autre camp affirmait que pour enseigner à un public particulier d'élèves en discriminations positives (D+), du monde populaire, il fallait à présent travailler autrement et «s'adapter» à la situation.

Cette situation de «crise» d'école et de divergences sur la fonction scolaire (enseigner? éduquer?) à l'heure actuelle n'est pas unique en Commu-

nauté française. Il est d'ailleurs significatif qu'à l'heure où «brûlait» Madeleine Jacquemotte, d'un feu entretenu par les médias, et que les politiques s'efforçaient d'éteindre, un autre établissement qui connaissait les mêmes difficultés restait dans l'ombre des médias malgré ses tentatives d'appel au secours. Le personnel de l'institut des Ursulines, à Molenbeek, tentait depuis l'année précédente d'intéresser les médias à sa crise interne, grave, car elle impliquait la défection ou volonté de démission de la direction et sous-direction, puis d'une moitié du personnel enseignant. Leur mot d'ordre, exposé sur le site Internet qu'ils avaient conçu pour porter leur message, était qu'ils vivaient «la crise des D+». Et il faut se représenter toute la douleur qu'il y a pour le personnel d'une école pour porter le «problème» sur la place publique, y compris dans les médias. Car rendre publique la crise d'une école, c'est favoriser la fuite éventuelle de parents d'élèves alertés par la «mauvaise réputation» croissante, c'est aussi quelquefois s'attirer les foudres

de son pouvoir organisateur. C'est dire que pour en arriver à rendre le problème public, à le transformer en «scandale», il faut que le personnel d'une école se soit senti poussé dans ses derniers retranchements.

Crise de la relégation

Mais plutôt que d'utiliser les termes «crise des D+» comme le personnel des Ursulines l'avait fait, je parlerais plutôt de «crise de la relégation», une désignation qui recouvre également le cas emblématique de l'athénée Madeleine Jacquemotte. On sait que dans le paysage bruxellois des établissements, certains restent connus comme les bastions élitistes d'approche très sélective pour des parents (et des élèves) du monde populaire, sauf à quelques exceptions qui relèvent d'une méritocratie très limitée. D'autres établissements, à l'autre bout du prisme, peuvent être qualifiés «de dernière chance», car ils sont parmi les derniers à accepter d'accueillir des élèves en échec ou multi-exclusions d'autres établissements, au large retard scolaire, parfois majeurs

(une autre réalité emblématique de Madeleine Jacquemotte: le nombre d'élèves majeurs). Ces établissements que des collègues français comme Jean-Paul Payet appellent de «relégation», voire de «ségrégation» scolaire, se remplissent d'un public d'élèves du monde populaire, voire de manière homogène de descendants d'immigrés d'une même nationalité.

Mais entre les bastions protégés d'un réseau d'enseignement et ces écoles de «dernière chance», c'est toute la trajectoire d'échec, d'orientation et de relégation des élèves qu'il faut saisir, une trajectoire qui amène dans ces écoles, en fin de course, des élèves pleinement désenchantés, qui ne croient plus beaucoup à un avenir scolaire, et qui entrent sans vraiment le souhaiter dans les établissements les plus déshérités de l'enseignement professionnel ou spécial. Comme Pierre Bourdieu l'a bien montré, ces élèves dont les espoirs scolaires se sont écroulés mènent alors une «scolarité

sans autre fin qu'elle-même» et «tuent le temps» passé en institution scolaire, par exemple en introduisant ces éléments valorisés de leur vie quotidienne hors des murs de l'école que le personnel scolaire va considérer comme autant de provocations (écouter son baladeur ou téléphoner en classe, venir avec une tenue vestimentaire interdite par certains règlements scolaires, comme le survêtement de sport, etc.). Autant la vie scolaire perd du sens, autant ce que les élèves peuvent y réintroduire comme sociabilité juvénile valorisée gagne du sens.

Une autre problématique dont l'athénée Madeleine Jacquemotte est emblématique est la «fermeture» de certains établissements scolaires sur eux-mêmes. On nous dit depuis quelques décennies que l'établissement scolaire doit «s'ouvrir» au monde, rompre avec sa fermeture historique (justifiée par un projet de socialisation à l'abri des bruits du monde) pour s'ouvrir au quartier, aux parents, mais également aux injonctions du monde économique. Mais le modèle de l'école «ouverte», même

s'il est typique de certaines architectures scolaires des années 1970, a-t-il remplacé l'ancienne école «fermée» pour autant? Je pense que ce n'est pas nécessairement le cas, et qu'il se recrée même une *nouvelle fermeture* dans les établissements «de dernière chance». Mon enquête sur les violences pour la Communauté française¹ m'a amené à travailler sur deux établissements d'enseignement professionnel bruxellois connaissant des tensions et incidents récurrents. J'ai remarqué dans les deux écoles une fermeture défensive qui se mettait en place face à un quartier jugé dangereux, susceptible de menacer l'école par le biais d'intrusions, ce qui a justifié l'installation d'agents de sécurité en faction à l'entrée d'une des écoles. Des dispositifs électroniques (caméras de surveillance) et humains (filtrage) des élèves à l'entrée par un «sas» humain formé par le personnel se sont ajoutés, qui marquent bien cette fermeture défensive de l'école. Mais s'ajoutent à cela:

- une crise des sorties éducatives et ludiques avec les élèves qui, donnant lieu à des incidents répétés, érodent l'enthousiasme du personnel qui les met en place;
- une crise des stages en milieu professionnel (délit de facès envers les élèves associés par exemple à une origine marocaine par les entreprises qui dispensent les stages);
- une absence de participation des parents d'élèves à la «vie» de ces établissements de dernière chance.

Une fermeture qui radicalise les tensions

L'ensemble de ces ingrédients crée une vie scolaire coupée du monde extérieur, où sont concentrés et où s'affrontent les élèves et le personnel, car la fermeture radicalise les tensions et conflits. Le premier mot qui vient aux élèves pour décrire leur situation scolaire, y compris dans les enquêtes françaises, n'est-il pas le mot «prison»? Le personnel ne dit-il pas lui aussi qu'il a le sentiment d'être «pris au piège»? Donc nous voyons que cette fermeture volontaire quand elle est défensive, involontaire sur les sorties, stages et absence de participation des parents, n'est pas sans conséquences négatives sur les relations sociales au sein d'une école. D'autant que les élèves, devant un absentéisme important d'ensei-

gnants harassés, sont occupés une partie de la journée scolaire, car l'école fait quelquefois du *gardienage* avec ces élèves qui, s'ils étaient tout simplement relâchés lors des «heures de fourche», pourraient causer des incidents à l'extérieur. Avec (feu) le projet d'installation d'un «centre de resocialisation et de resocialisation» (du jargon psychosocial peu explicite) dans l'athénée Madeleine Jacquemotte, dont le préfet assurait qu'il serait totalement séparé et isolé de l'établissement «normal», et que les élèves respectifs ne seraient à aucun moment de la journée en contact les uns avec les autres, on atteignait même des sommets dans une concentration d'élèves désenchantés, stigmatisés, dans un établissement à fermeture exacerbée. Des conditions détonnantes qui, sous prétexte d'isoler quelques gamins étiquetés comme «caïds» (on sait l'effet d'annonce, qui donne l'impression de prendre «à bras-le-corps» le problème des violences), n'auraient fait que créer une filière de relégation supplémentaire en marge du système scolaire.

Ce que nous voyons, ce sont les conditions «détonnantes» qui sont le lot quotidien d'une partie des écoles «de la relégation», avec au sommet des difficultés ces écoles «de dernière chance». Et il est normal, même si c'est regrettable et douloureux pour ceux qui y travaillent ou en sont les usagers, que ces écoles «flambent» quelquefois. Car il s'agit de la crise d'un *système scolaire* et non de celle de tel ou tel établissement, qui pourrait être taxé de «mauvaise» direction ou «mauvais» projet d'établissement. C'est de la crise de la *relégation* qu'il s'agit, et non de l'échec personnel des directions ou des enseignants qui peinent à travailler dans ces écoles. C'est pour cela que je continue à affirmer, dans mes conclusions sociologiques sur les «violences à l'école», que tant que l'on ne s'attellera pas au niveau des pouvoirs politiques à briser la relégation, on ne parviendra pas, comme les politiques le souhaitent, à «traiter» ou «prévenir» les violences à l'école. ▲

Tant que l'on ne s'attellera pas au niveau des pouvoirs politiques à briser la relégation, on ne parviendra pas à «traiter» ou «prévenir» les violences à l'école.

1 Philippe Vienne, *Comprendre les violences à l'école*, Bruxelles, De Boeck, 2003.

Le bonheur européen

PASCAL MARTIN

Dans certains pays de l'Union, le suicide tue davantage les jeunes que les accidents de la route. Un échec pour ceux qui construisent le grand ensemble européen. Mais s'en soucient-ils?

La question avait été posée à un responsable politique belge dans l'avion qui revenait de Tallinn. C'était au terminus d'un voyage dans les pays baltes, une visite consacrée à défendre les intérêts de la Belgique dans ces États qu'on appelait encore les «futurs adhérents». S'agissant d'économie et de fiscalité des entreprises, la question était forcément hors propos: «Savent-ils seulement ces pays qui s'essoufflent à vouloir entrer dans l'Union européenne que le suicide tue nos jeunes presque autant que les accidents de voiture? Et même plus dans certains États membres? Quel bonheur avons-nous à proposer à ces Estoniens, ces Lituaniens, ces Lettons?». Le ministre était resté coi. Il y a des questions qui ne se posent pas.

Rien n'y fait. Depuis que j'ai lu le *Bonheur allemand* de la journaliste française Pascale Hugues¹, cette damnée question ne cesse de me tarabuster. C'est elle qui est revenue à la charge dans cet avion, rendue probablement furieuse par l'avalanche des chiffres et des pourcentages, à un moment où elle aurait mieux fait de se tenir à carreau: j'ai appris en effet depuis que les Lituaniens ont le redoutable privilège de crever le plafond des taux de suicide. Et, bien sûr, les données qui en attes-

Rineke Dijkstra - Jeu de Paume (www.jeudepaume.org) Paris - Jusqu'au 20 mars 2005 - Courtesy Gal. M. Goodman, Paris, New York. Cette artiste néerlandaise traite, dans cette série - *Les portraits à la plage* - des corps en transformation, sans expressivité.

tent ont été collectées avant l'élargissement.

Mais l'incongruité du moment n'enlève rien au propos. Comme il y eut dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest, au cours des années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la volonté de créer un modèle social qui rendrait chacun heureux, pourquoi les décideurs européens ne poursuivraient-ils pas un objectif semblable? Pourquoi ne chercheraient-ils pas à créer un monde qui rende l'«état de la conscience pleinement satisfaite» puisque telle est la définition que donne Le Petit Robert du cher bonheur? Ne serait-ce pas aller plus loin que ce bien-être que l'Union tente d'apporter à ses citoyens par la paix, la démocratie, le respect d'une foule de droits ou encore le confort matériel, même aléatoire, même inégalement réparti?

Réponse par les textes: intégrée à la Constitution européenne, la Charte des droits fondamentaux ne fait mention d'aucune aspiration à la félicité, à la beatitude, voire à l'extase, preuve que malgré l'euphorie ambiante qui

permet à la construction européenne de faire de grands pas en avant depuis quelques années, les hommes politiques gardent le sens des réalités terrestres. Aucun d'entre eux ne songerait à passer pour un disciple d'Hare Krishna. Trêve de plaisanterie: les chiffres sont inquiétants. Voici ce qu'ils ont révélé lors de la Conférence ministérielle européenne de l'OMS sur la santé mentale qui s'est tenue à la mi-janvier à Helsinki. «D'après les dernières données disponibles, 873 000 personnes dans le monde, dont 163 000 dans la Région européenne, décéderaient chaque année par suicide». Or si la planète compte 6 milliards d'habitants, le Vieux Continent plafonne à 728 millions d'âmes. «De 1950 à 1995», lit-on encore, «le taux de suicide mondial (combiné pour les femmes et les hommes) a augmenté de 60%»².

L'Organisation mondiale de la santé explique encore que les taux varient considérablement en Europe, «passant de 44% en Lituanie, 36,4% dans la Fédération de Russie ou 33,9% au

Belarus, à 5,9% en Italie, 4,6% à Malte ou 2,8% en Grèce. L'écart entre les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique et les pays de l'Union européenne est de 15,8% pour 100 000 habitants»³. Un état des lieux qui conduit à penser que, faute d'avoir prétendu faire de l'Europe un paradis terrestre, les Spaak, Spinelli et autre Giscard d'Estaing, ont quelque peu réussi à apaiser nos consciences.

La santé mentale à la traîne

Si la statistique établit une comparaison favorable à l'UE par rapport à l'ex-URSS, elle n'efface pas les origines du mal-être. Les facteurs de risque du suicide dans nos pays sont connus, qu'ils soient psychiatriques (dépression, alcoolisme, drogues), biologiques ou génétiques (antécédents familiaux liés au suicide), psychologiques (conflits interpersonnels, violences, sévices corporels ou sexuels), sociaux (perte d'emploi) et environnementaux (régions dévastées par la guerre). Pour chacun de ces facteurs, à l'exception des accidents du passé (perte d'un être cher, rupture amoureuse), il n'est pas inutile de se demander quelle est la part d'influence de l'organisation de la société par le politique.

Un premier constat: des études ont démontré que si la santé physique s'est considérablement améliorée au cours du siècle passé, la santé mentale est restée à la traîne.

Une urgence: trouver une solution est d'autant plus pressant que, le suicide frappant durement les jeunes, l'avenir que nous bâtonnons est fatidiquement remis en question. En Belgique, le suicide est la deuxième cause de mortalité des garçons de 15 à 24 ans (après les accidents de la route) et la troisième pour les filles. L'idée d'attaquer à sa propre vie hante entre 20 et 30% des jeunes.

Dans les *Passions tristes*⁴, Miguel Benasayag et Gérard Schmit ont sondé la «tristesse qui traverse notre époque». Parlant de la fin de la croyance en l'avenir et de la rupture du lien asymétrique entre les générations, ils ont décrit une humanité conçue à travers une vision utilitariste, l'alignement d'une série d'individus isolés entretenant d'abord des relations contractuelles et de rivalité,

faisant passer au second plan les sentiments et la solidarité. Une manière de *struggle for life*. Les deux psys ont stigmatisé «l'idéologie individualiste» à l'heure néolibérale. Cent ans et des poussières avant eux, Émile Durkheim (*Le Suicide*, 1897) avait déjà planté l'opposition rigide entre individu et société, faisant des «grandes commotions sociales» l'unique cause du suicide. À suivre ces auteurs, le caractère social de nos sociétés serait déterminant dans la volonté de continuer à y vivre. Si c'est le cas, il devrait bien se trouver un tribunal pour accuser les décideurs européens de non-assistance à personne à danger, eux qui ont réduit la place de la politique sociale dans la Constitution européenne à une peau de chagrin.

Le suicide: un tueur au coût socioéconomique important

Ce raisonnement trouve toutefois rapidement ses limites. Dans *Le Soir*, le psychiatre Antoine Masson avait précédemment affirmé que «toutes les études ont montré que le

Si la santé physique s'est considérablement améliorée au cours du siècle passé, la santé mentale est restée à la traîne.

suicide est indépendant des conditions sociales, de la richesse, du milieu familial. Il peut arriver qu'un enfant vivant dans un milieu très attentif ne parle pas de son mal de vivre, pour des raisons qui lui appartiennent, parce qu'il ne souhaite pas, par exemple, inquiéter ses parents. Il veut garder ses doutes, ses problèmes pour lui et un jour, il craque».

Pratiquement, depuis quelques années, l'Union européenne, prend les «maladies mentales» au sérieux. En 2000, annonçant l'organisation annuelle d'une journée européenne de prévention du suicide, la France, qui assurait la présidence semestrielle tournante, avait désigné la voie à suivre. «Certains modèles européens fournissent des exemples intéressants de réponse: c'est le cas en ce qui concerne l'intégration du dispositif

santé mentale dans le dispositif général de santé; c'est vrai aussi de l'intégration du patient au sein de la communauté, intégration qui permet de ne plus stigmatiser sa pathologie», avait déclaré la secrétaire d'État Dominique Gillot.

Cinq ans plus tard, la Commission européenne veut continuer la lutte. «2005», y dit-on, «aura pour priorité politique de combattre les maladies mentales et d'éveiller la conscience du public à cette question». Le suicide est un «tueur qui génère un coût socioéconomique important». D'où sans doute une part de l'intérêt qu'on lui voue au Berlaymont. Aucune réflexion n'est en revanche envisagée sur l'adéquation entre le modèle politique, social et économique qui se construit dans vingt-cinq pays du Vieux Continent et le bien-vivre. Nul ne peut prétendre faire le bonheur des gens.

En 2005, plusieurs projets seront lancés dans l'UE pour lutter contre la dépression, perçue comme une des principales causes du suicide, particulièrement chez les jeunes. L'un

consistera à rassembler des données sur la santé mentale en Europe. Elles serviront à planter des balises qui organiseront la réduction de la violence infligée à soi-même. Chaque pays sera pris en compte, l'étude établissant une sorte de cartographie du suicide susceptible d'étendre un jour à toute l'Union les méthodes employées avec succès dans tel ou tel Etat membre.

Mais nous revoici à notre point de départ. Même si ces programmes permettent de réduire à terme le nombre de suicides -celui des jeunes et des adultes, mais aussi des personnes âgées touchées dans une autre mesure- ils n'éteindront pas la vieille interrogation philosophique qui porte sur l'établissement du bonheur dans la cité. Et c'est tant mieux car s'il n'est pas interdit de rêver d'une telle félicité au terme hypothétique de la construction de l'Europe, on aurait bien tort d'en faire un mot d'ordre. Rappelons-nous *Animal Farm* d'Orwell. Et imaginons seulement le temps qu'une nouvelle Convention mettrait pour tricoter une définition de ce sacro-saint bonheur européen. Personnellement, je me rassure à celle de Jules Renard: «On n'est pas heureux. Notre bonheur, c'est le silence du malheur».

¹ Pascale Hugues, *Le Bonheur allemand*, Seuil, Paris, 1998.

² J.-M. Bertolote, S. Fleischmann, «Suicide and psychiatric diagnosis: a worldwide perspective». *World Psychiatry*, 2002, 1 (3) 181-186.

³ Base de données européennes de la Santé pour tous - indicateur de mortalité (HFA-MDB). Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2004 (http://www.euro.who.int/InformationSources/Data/20011017_1).

⁴ Miguel Benasayag et Gérard Schmit, *Les passions tristes. Souffrance psychique et crise sociale*, Éditions La Découverte, 192 pages. Voir *Espace de Libertés* n°312 (juillet 2003), M. Michiels, «Bonjour tristesse».

⁵ *Le Soir* du 28 février 2001, p. 14.

PISA 2003 et la liberté d'enseigner

GUY VLAEMINCK*

La publication des résultats de l'enquête PISA, version 2003 (Programme international pour le suivi des acquisitions des élèves) a conduit, une fois encore, la Communauté française à un constat désolant. Nos jeunes de quinze ans restent désespérément à la traîne dans les classements, tant en mathématique qu'en lecture et en sciences.

Dans la course mondiale au développement social, culturel, économique, nous cumulons décidément les handicaps.

Les médias ont abondamment commenté les raisons les plus évidentes de cette regrettable situation. Il devient possible, en effet, de juger des effets induits par les difficultés financières récurrentes de la Communauté française au cours des quinze années écoulées et de mesurer l'importance des plaies que cette situation a laissées dans les structures et les esprits: conditions de travail de plus en plus pénibles, perte du prestige de la fonction enseignante, absence de perspectives d'avenir pour le jeune... Tous ces éléments se trouvent bien à la base du constat. Il faudra inventer les solutions les plus pertinentes. Ce ne sera guère aisé.

Mais le marasme financier reste toutefois insuffisant pour justifier cet autre aspect mis en évidence par l'enquête: notre système scolaire est à ce point inéquitable qu'il empêche l'école publique de remplir son rôle fondamental qui est de donner une chance identique à chacun de s'élever socialement.

Sur ce sujet, les explications sont plus rares et peu convaincantes. C'est qu'elles touchent en effet à ce que certains considèrent comme intangible dans le système, à son principe fondateur, à savoir la liberté d'enseigner.

La course à l'élève

Cette liberté réclamée jadis par l'Eglise pour assurer la pérennité de son message figure en bonne place dans la Constitution depuis 1830¹. Elle a conduit à l'existence actuelle d'un «quasi-marché» où les établissements se disputent aigrément leur dernière richesse: la population scolaire, celle qui détermine les moyens financiers et humains dont l'institution dispose. La course à l'élève reste sévère et l'abondance des publicités en début d'année scolaire, tous ré-

seaux confondus, permet de mesurer la hauteur des enjeux.

Le phénomène serait sans importance et pourrait même s'avérer sain si chacun poursuivait l'objectif d'atteindre le même niveau de performances mesuré selon des normes identiques. La réalité est bien différente. La liberté constitutionnelle a eu notamment pour effet d'exacerber le sentiment d'autonomie des centaines de pouvoirs organisateurs de l'enseignement qui, trop souvent, ressentent toute velléité d'harmoni-

Albert Anker, *Fillete lisant à la table*, 1985 (Coll. Fondation Gianadda, Martigny - Suisse).

sation comme une inadmissible atteinte à leur indépendance. La loi admet ces attitudes. On se souviendra ainsi que la Ville de Bruxelles doit une grande part de son succès actuel à sa volonté de maintenir pendant plus d'un quart de siècle un enseignement traditionnel alors que le rénové s'installait partout ailleurs.

Le conflit s'est aujourd'hui estompé mais la porte reste largement ouverte dans bien des domaines pour les initiatives heureuses ou malheureuses des pouvoirs organisateurs.

Le droit de programmer des orientations d'études nouvelles, celui de refuser l'inscription de certains élèves furent, jusqu'à un passé récent, considérés comme autant de prérogatives propres à chaque école en particulier. Liberté pédagogique, liberté méthodologique, liberté de programme, liberté d'évaluation, liberté d'utiliser ou non un manuel...

sont encore et toujours d'application. Il ne convient donc pas de s'indigner face aux incohérences du système. Elles sont potentiellement omniprésentes. Faut-il rappeler qu'il aura fallu attendre le récent décret «missions» pour voir enfin un texte officiel définir les objectifs généraux de tout l'enseignement en Communauté française?

Il n'est pas fréquent de défendre, surtout dans ces colonnes, un propos visant à raboter des libertés considérées comme fondamentales, mais il est impossible de nier qu'en l'absence d'un minimum de régulation, l'au-

meuse, finalement très difficile à évaluer objectivement. Les résultats demeurent interprétables et la loi n'aide nullement à l'application généralisée de ces mesures cependant indispensables. Il est sidérant de constater, par exemple, que le Conseil d'Etat nuance la portée des socles de compétences, en estimant le principe opposé à celui de liberté! Juridiquement l'avis est justifié mais cela reste-t-il bien compatible avec la nécessaire cohérence du système? On peut s'en étonner mais, les écoles secondaires attribuent aujourd'hui, en l'absence de toute évaluation standardisée, des titres qui n'ont pas partout la même signification. Les établissements d'enseignement supérieur savent d'ailleurs d'expérience que l'origine du diplôme a autant de valeur que le titre lui-même.

Tout en conservant une saine émulation dont les règles mériteraient cependant d'être précisées, l'amélioration de notre système d'éducation ainsi que l'augmentation de son efficacité devront obligatoirement passer par la disparition de certaines dérives du principe de liberté qui, avec le temps, se sont transformées en autant d'obstacles aux mesures d'harmonisation qui s'imposent désormais.

PISA nous en rappelle toute l'urgence. ▲

Notre système scolaire est à ce point inéquitable qu'il empêche l'école publique de remplir son rôle fondamental qui est de donner une chance identique à chacun de s'élever socialement.

Éditions CEDIL - Collection «Culture laïque»

L'homme et la génétique

Premier ouvrage d'une nouvelle collection «Culture laïque sciences» qui met la science à la portée de tous, *L'homme et la génétique* aborde dans un langage simple (mais pas simpliste) une des problématiques les plus importantes de notre époque. Certains prétendent que le XXI^e siècle sera celui de la biologie, de la biotechnologie, de la génétique et des manipulations génétiques. Même si les scientifiques peuvent éclairer les problèmes, et même si les commissions de bioéthique peuvent débattre de propositions, pour rester démocratiques les solutions devront résulter de discussions plus larges encore.

Sous la direction scientifique de Charles Susanne, 10, 80 pp.

Où va notre planète? Quels risques? Quel développement durable?

Hausse de la température mondiale, augmentation des émissions de gaz à effet de serre, fonte des glaces, bouleversement climatique... Les nuages radioactifs, les marées noires, les contaminations à la dioxine, le scandale de la vache folle, la presque disparition de la mer d'Aral... Autant de faits, ou plutôt de méfaits, directement imputables à l'activité humaine qui ont déclenché le processus quasi irréversible du déséquilibre de la planète entière.

Ce sombre tableau nous impose des mesures immédiates et radicales pour ralentir ce processus. Comment concilier la notion de développement durable dans son triple volet environnemental, social et économique et dans son objectif de satisfaire les besoins de générations actuelles sans altérer ceux des générations futures avec les règles régissant la production et le commerce mondial?

Sous la direction scientifique de Philippe Bourdeau, 15, 124 pp.

Renseignements: ouvrages exclusivement disponibles au Centre d'édition et de diffusion de l'information laïque (CEDIL) - Avenue Stiénon 151, 1090 Bruxelles - Tél. 02/476.92.83 - Fax: 02/476.94.35 - email: faml@skynet.be

PUBLICITÉ

* Président de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente et administrateur du CAL.

¹ L'article 24 de la Constitution commence de la manière suivante: «L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite;...»

Un voile hautement signifiant

ANDRÉ DUMOULIN*

La question du voile est particulièrement présente dans les esprits. Qu'il s'agisse de commenter la récente loi sur la laïcité en France, l'augmentation des Belphégor dans nos rues ou la question du foulard dans nos écoles.

Le voile n'a rien de religieux mais est en définitive un marqueur sexuel et un instrument de propriété.

qui régnerait dans les établissements scolaires. D'autres observateurs estiment qu'il faut légiférer au plus vite sur ce bout de tissu.

Avant de décider si effectivement le voile doit être interdit dans les écoles sous forme d'une loi harmonisant les

règlements d'ordre intérieur disparates à ce sujet -environ 80% des établissements de la Communauté française et des écoles libres l'interdisent déjà sous différentes formes argumentaires- il s'agit de pouvoir décoder ses multiples sens car il reste l'objet d'interprétations et de surinterprétations.

Du voile «parce que je le veux bien» au voile, mode de provocation adolescente, du voile étandard de la cause intégriste qui a fleuri au lendemain de la révolution iranienne et de la seconde Intifada, au voile identitaire ou de tradition ethnologique, du voile pris comme emblème religieux, au foulard «bouclier», du voile imposé au voile volontaire par conviction, par stratégie d'approche sociale ou comme stratégie de contournement de la contrainte, les sens sont légion.

Mais par-dessus cette polysémie, se cache en vérité une explication pre-

mière, originelle: le voile pudeur. Le problème du voile demeure incompréhensible si on ne tient pas compte des règles qui sont associées à la pudeur. Le voile est alors obsessionnel, ne laissant rien apparaître, faisant en sorte qu'il devient un marqueur sexuel de femmes soumises consciemment ou inconsciemment aux hommes. À tel point d'ailleurs que le voile peut être porté comme protection afin d'éviter d'être importunée ou agressée par la jeunesse machiste, souvent d'origine immigrée pour des raisons culturelles et éducationnelles propres en cela au legs sociétal et culturel méditerranéen.

Marqueur sexuel et instrument de propriété

Ce port du voile «pour avoir la paix» et pour préciser une «indisponibilité sentimentale» est bel et bien le sym-

bole de cette codification du regard, faisant finalement en sorte que c'est la femme qui est responsable du regard concupiscent de l'homme, sachant que la chevelure est considérée comme un appât séducteur. Le «camisolage» des femmes qui «protège d'une violence mâle» fait que la femme elle-même devient en quelque sorte responsable du comportement des hommes. Ce retourment de signe illustrant le patriarcat a ceci de problématique qu'il entérine l'inégalité des sexes, l'infériorité et la soumission des femmes mais aussi donne argument à ceux qui condamne la mixité des lieux sociaux.

Ceci tend à montrer que le voile n'a rien de religieux -la Sunna et le Coran ne l'imposent pas- mais est en définitive un marqueur sexuel et un instrument de propriété. Le voile n'a donc rien d'innocent et le plus généralement les adolescentes elles-mêmes «se voilent la face» quant au caractère résolument machiste du tissu.

C'est ce caractère inégalitaire entre les sexes qui fait que la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pourtant défenderesse de la liberté de religion, a condamné des plaignantes qui souhaitaient défendre le port du voile, car elle l'a considéré comme le «symbole d'oppression de la femme», en y associant l'idée que la manifestation d'une religion peut être restreinte afin de préserver des valeurs fondamentales.

Valeurs qui ne se retrouvent pas dans la Déclaration islamique universelle des droits de l'Homme de 1981, qui précisait que «les hommes ont autorité sur les femmes, en vertu de la préférence que Dieu leur a accordée sur elles». Sachant les nombreuses années qu'il a fallu dans nos contrées pour tenter de réduire les inégalités hommes-femmes, toute dévalorisation juridique et sociale de la femme avec mise sous tutelle masculine subtile via le port du voile porte en définitive atteinte aux grands principes fondamentaux inscrits dans le Traité constitutionnel européen.

La question du voile à l'école, au moment où les adolescents doivent s'ouvrir aux autres et à la tolérance, à la mixité, à l'apprentissage de l'égalité entre les sexes, tout en laissant au vestiaire «le signe d'une opinion toute faite et définitive», n'impose-t-elle pas de légiférer et d'harmoniser les règlements d'ordre intérieur? N'oblige-t-elle pas à organiser de manière plus volontariste des cours sur l'égalité homme-femme? N'impose-t-elle pas aussi de recadrer le

débat sur les dimensions économiques, sociales et culturelles qu'il faudra résoudre en parallèle? À la porte de l'école doivent en tout cas s'arrêter toutes les discriminations, qu'elles soient de sexe, de culture ou de religion.

En définitive, l'argumentaire pour ou contre le port du voile ne réside pas, comme on l'entend souvent, autour de la liberté de croyance et de religion -prétexte et paravent- mais sur la dimension sexiste d'un tissu hautement signifiant aux multiples interprétations leurrantes. De même, lorsque le rapport intermédiaire de la Commission du dialogue interculturel (décembre 2004) considère que l'on ne peut statuer *a priori* sur la symbolique plurielle du voile -estimant dès lors que le débat est sans fin-, il place les différents sens du voile comme des piliers égaux formant un temple, alors qu'en réalité il faut lire le voile comme des poupées russes: la poupée la plus «enfouie» et la plus petite étant l'explication première, primale, amenant et organisant les autres sens subordonnés. C'est ce vecteur explicatif initial qu'il faut mettre en évidence et dénoncer pour des raisons humanistes.

Un obstacle à l'égalité homme-femme

Si nous subordonnons que la clé de voûte du modernisme en terre d'Islam et dans la culture musulmane doit passer par l'égalité des femmes et des hommes, le voile, symbole de discrimination négative, est alors un des obstacles sur cette voie. La résolution de cette question délicate doit passer avant tout par l'éducation et la scolarité. Comme l'écrivait avec justesse le philosophe-polémiste Alain Finkielkraut, «il faut que la voilée se découvre face aux livres scolaires». En effet, comment expliquer l'égalité des sexes à des jeunes si, à l'école, ils se trouvent confrontés à une situation démontrant exactement le contraire?

Au-delà, il s'agira d'une prise de conscience par la gent masculine du caractère névrotique des postures associant femmes brimées et soumises et hommes machistes mais frustrés, autant que par une révolution des esprits qui doit toucher aussi le premier vecteur et instrument «inconscient» de la permanence du machisme musulman: la mère aliénée à travers l'éducation qu'elle reproduit. ▲

Une religion unique et universelle?

*L'unithéisme*¹ un opuscule du journaliste Marcel Bauwens, s'en prend avec véhémence aux religions au nom desquelles les hommes s'entre-déchirent en guerres fratricides depuis Mathusalem. Sur le ton léger et ironique du pamphlétaire, l'auteur fait un rapide tour d'horizon des croyances religieuses pour arriver à la conclusion que les religions, en continue compétition entre elles, sont dangereuses. *Toutes les religions?* Pas vraiment. On découvre au fil des pages que si toutes sont susceptibles de dérapages inquiétants, certaines d'entre elles constituent carrément une menace pour l'humanité. Et de pointer du doigt, avec insistance, l'islam. Certes, l'auteur prend la précaution de distinguer musulmans et islamistes, mais la religion coranique est dépeinte comme une théocratie dont les chances de se moderniser sont improbables² et dont le Livre et l'esprit sont contraires à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Je cite: «L'évolution la plus vraisemblable, étant donné la propension des hommes à s'engager sur la voie de la bêtise, est donc l'émergence d'une espèce d'empire religieux islamique mondial», placé sous le signe du fondamentalisme... Que l'islamisme constitue un danger qu'il faut absolument combattre, c'est une évidence, mais on aurait apprécié davantage de nuances dans le verdict et dans l'analyse des causes de cette montée de l'intolérance.

Les dix dernières pages nous ont semblé plus constructives: il y est question du dernier message envoyé par Dieu aux hommes via le sceau des prophètes, à savoir Marcel Bauwens qui nous adresse un grand clin d'œil en prétendant que l'esprit divin lui a dicté sur l'écran de son PC la version revue et corrigée de ses Révélations! Puisque les hommes ne peuvent se passer de religion et puisque les religions ne peuvent se défaire de leurs certitudes pétrifiées et antagonistes, il est temps de prêcher l'unithéisme, une «religion unique et universelle» qui réconciliera tous les hommes de bonne volonté. Le Dieu de l'unithéisme refuse de se laisser enfermer dans une définition dogmatique ou dans une représentation idolâtre. Il est tout simplement (comme l'ont dit les mystiques et théologiens de toutes les traditions bien avant la proclamation de l'unithéisme en l'an 2004) «l'être et le néant, l'ineffable, l'inconnaisable», un Dieu qui refuse Eglises et clergé et clame que «le temps est venu de la grande fraternité des Humains». Ouf, Dieu n'a pas perdu espoir! ▲

Xavier De Schutter

¹ *L'unithéisme* de Marcel Bauwens, éd. Diamantel, 2004 (92 pages).

² Voir à ce sujet le dossier dans *Espace de Libertés*, n°326, décembre 2004: *L'islam est-il réformable?*

Le sondage 2004 auprès de nos lecteurs

Gutenberg résiste...!

PATRICE DARTEVELLE

Le dépouillement des réponses au questionnaire joint au numéro d'octobre d'*Espace de Libertés* confirme très largement les résultats des enquêtes de 1992 et 1998¹.

Un point insatisfaisant toutefois: nous n'avons recueilli que 286 réponses contre 447 en 1998. Le dernier chiffre était excellent mais nous sommes en 2004 en deçà des 10% de réponses. La grande concordance avec les indications des sondages précédents incite cependant à juger représentatifs les chiffres de 2004.

Les lecteurs

Les lecteurs d'*Espace de Libertés* sont diplômés: 51% des sondés ont un diplôme universitaire et 31% un diplôme supérieur non universitaire.

À vos plumes!

Il est aujourd'hui trop difficile pour un laïque belge de publier un texte de réflexion de quelque étendue sur un sujet intéressant la laïcité.

Pour combler cette lacune, les Éditions Espace de Libertés et «La Pensée et les Hommes» ont résolu d'ajouter aux trois volumes thématiques annuels de «La Pensée et les Hommes» un numéro de textes variés, sans unité de thème. Ce numéro annuel constituera comme une sous-collection appelée «Francs-Parlers».

Un premier numéro devrait paraître en juin 2005.

Les articles peuvent porter sur tout sujet intéressant la laïcité, en matière de philosophie, de morale, de littérature, d'histoire et d'histoire des religions, de droit et de droit des médias, de sociologie, de médias, de sciences ou de bioéthique.

Les textes doivent être d'une nature et d'un type comparables à ceux qui sont publiés dans les volumes ordinaires de «La Pensée et les Hommes», et comporter environ 25 000 signes.

Vous pouvez faire parvenir votre texte avant le 12 avril 2005 à Jacques Lemaire, président de «La Pensée et les Hommes», avenue Victoria 5, 1000 Bruxelles, fax: 02/650.35.04, mail: christiane.loir@ulb.ac.be

Ce sont des hommes pour 73%. La moyenne d'âge est élevée: 60% des sondés ont plus de 60 ans et 9% moins de 45 ans.

Politiquement, 63% des sondés se déclarent à gauche et 18% au centre (67 et 20% pour les mêmes opinions en 1998). 67% sont membres d'une association laïque.

Nos lecteurs sont très typés en termes de pratiques culturelles et de loisirs. Ils ont un comportement marqué de milieux très favorisés culturellement et d'enseignants. 70% d'entre eux ont la lecture comme premier hobby (mais c'était le cas de 85% en 1992). TV et radio suivent avec 25%, les musées et les expositions avec 13%.

En matière de sources d'information, nos lecteurs s'en réfèrent d'abord à un quotidien pour 50%. Radio, magazine et télévision représentent 26 à 23% comme première source. Mais au total des trois premiers choix, la télévision l'emporte auprès de 75% des lecteurs (contre 68 à 64% pour les quotidiens, la radio et les magazines).

En matière de presse, on relèvera que 40% lisent la presse non belge et 13% la presse magazine en langue étrangère. 39% des sondés lisent régulièrement des essais, 35% des livres d'histoire et 33% de la littérature contemporaine. Ce dernier point nous pose problème: il est clair que notre rubrique culture consacre trop peu de place à ce domaine.

Satisfaction globale

Venons-en au point essentiel, la satisfaction: 37% des abonnés sont très satisfaits et 49% satisfaits, soit 86% de satisfaction. Par rapport à 1998, le chiffre total est très légèrement supérieur, il y a même un glissement des satisfaits vers les «très satisfaits». En 1992, on obtenait déjà 86% de satisfaction. ▲

Le dernier volume de *La Méthode**
d'Edgar Morin vient de paraître. Approche éthique de la complexité du réel.

Rien n'est simple et tout se complique, disait Sempé. Dans un monde qui de plus en plus nous dépasse, nous poussent dans des comportements irréfléchis, précipités par des intérêts particuliers, les intellectuels, les vrais, qui prennent le temps de réfléchir sont un marchepied indispensable pour prendre de la hauteur, ou plus simplement pour «être à la hauteur du quotidien», comme le disait Max Weber. Pour ce faire, le réel seul ne suffit pas, loin s'en faut, l'irrationnel moins encore, la poétique en revanche, la biologie cellulaire qui sait, la cosmogonie, la philosophie, l'amour peut-être, peuvent nous aider à percevoir toutes les composantes de la vie. L'amour, comme approche de la connaissance? Qu'est-ce donc que cette hérésie?! Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Edgar Morin, et de rajouter son corollaire: *bonté*. Pourquoi convoquer ici des mots, si peu autorisés, tellement connotés à ranger dans le rayon moraliste (amour du prochain) ou développement personnel (amour de soi)? Au terme de six volumes de *La Méthode*, de longues années d'analyse critique du réel, le sociologue, conclut en évidence, «la foi éthique est amour».

Par ce livre, d'une chaleur inaccoutumée pour un ouvrage de spécialiste, le chercheur sort de l'amphithéâtre et de l'abstraction pour montrer *de facto* qu'il y a urgence. Si nous ne sommes pas reliés les uns aux autres et à notre planète Terre, nous courons à notre perte. Il aurait pu dire «solidaires» plutôt que «reliés», mais cela suppose une abnégation or, il plaide pour une morale qui se fasse l'écho de la complexité, «qui survive à la lucidité, celle où il y a conflit ou incompatibilité de ses exigences, c'est-à-dire une morale inachevée infime comme l'être humain».

C'est au nom du principe d'incertitude qu'il élabore une éthique contemporaine, inconfortable, qui dépasse les paradoxes par une «*reliance avec autrui, reliance avec les siens, reliance avec la communauté, reliance avec l'humanité, et dernière instance, insertion dans la reliance cosmique*». Incarnation d'un principe observé dans toutes les structures du vivant. Certes, le big-bang est né de la fragmentation mais ces éléments épars «se sont diversifiés en demeurant liés», ainsi en va-t-il de toute l'organisation du vivant. Nous sommes une infime partie d'un grand tout gouverné par les mêmes principes; enfants du cosmos, nous en sommes néanmoins distincts, de par notre conscience, et cette distanciation, cette double relation, doit inciter notre esprit à multiplier les points de vue, à penser en mouvement, à envisager une chose et son contraire, comme dans les phénomènes physiques.

Travailler à bien penser

En trois parties, l'ouvrage aborde la pensée éthique et l'éthique de la pensée ou comment assumer pleinement notre condition d'humain et ce que cela suppose. Alors que tout, partout, tend à la simplification, au manichéisme, à se segmenter en départements, nations, régions, ethnies, minorités, à la séparation, Edgar Morin appelle de ses vœux l'union dans la séparation. Union des connaissances, «pour une organisation de la pensée du XXI^e siècle qui intègre la compréhension de la multidimensionnalité». Opposant de toutes les idéologies totalitaires qu'il a combattues, Edgar Morin enjoint le citoyen à accepter/refuser le monde, à vivre pleinement dans l'incertain, accepter que nous ne pouvons tout maîtriser, ni comprendre, pour faire sien le principe du yin et du yang, de cycle, d'interdépendance physique, culturelle, organique, de recommandement perpétuel entre l'origine et la

finitude. À vivre dans une ordonnance chaotique, en travaillant «à bien penser», selon l'expression de Pascal.

Il n'est pas le seul à étudier l'éthique, dégagée du moralisme, du commandement, à vouloir insuffler de la raison aux passions humaines, mais est un de ceux qui ne font l'économie de rien. Perméable aux autres disciplines, il fait sienne une communauté d'esprit dépassant les clivages du savoir ou de l'appartenance, également méfiant à l'égard de toutes les impostures, promesses d'harmonies définitives, de lendemains qui chantent, de paradis célestes ou terrestres. De toutes les certitudes et vérités. Cela donne une ligne de flottaison dynamique pour les temps présents, d'une vigilante tolérance contre toute forme d'enfermement, exclusion, dérives et perversions de bons principes. Redevable à la fois de la pensée grecque, des Lumières, du message chrétien de compassion, des principes laïques de lucidité et de raison, de perfectibilité individuelle au service de la communauté humaine; éclairé autant par l'histoire des idées, des sciences, que par la sagesse populaire, la poésie, les émotions, la mémoire et les expériences personnelles. Cette éthique «pourrait contribuer à faire de nous des êtres civils, civiques, civilisés». Et citant le prix Nobel de chimie, Jean-Marie Lehn, Edgar Morin rappelle que «l'homme modifiant l'homme est contenu dans l'homme».

Et de conclure, «le sens que je donne à éthique [...] c'est la résistance à la cruauté du monde et à la barbarie humaine. Pour empêcher la démesure d'«homo demens».

Une éthique de la résistance

SOPHIE CREUZ

Malaise dans les médias

PASCAL DURAND*

On parle beaucoup ces temps-ci, à tort et à travers, de «crise de la presse». Il y a, plus largement et de façon diffuse, malaise dans la profession. Le diagnostic n'est plus à faire. Reste à prescrire quelques remèdes.

Rachat du *Figaro* par Dassault, entrées probables de Rothschild à *Libération* et de Lagardère au *Monde*: la prise de contrôle de la presse écrite et plus largement des appareils médiatiques et éditoriaux par de grands groupes industriels –certains spécialisés dans l'armement– n'est plus à craindre ni à démontrer: elle est un fait avec lequel il faut compter et auquel toute personne attachée au pluralisme démocratique se doit de réagir. La seule nouveauté, pour l'heure, est sans doute le cynisme avec lequel les patrons en charge des outils de formation de l'opinion publique s'autorisent à définir leur rôle. Patrick Le Lay lâchait le morceau il y a quelques mois: TF1, expliquait-il, a pour fonction de vendre à Coca-Cola du temps de cerveau humain disponible. Ce qui est la stricte vérité, pour consterner qu'elle soit. L'erreur serait de croire que TF1 est seule à occuper ce créneau et que sa présence dans le champ médiatique reste sans effets sur l'ensemble des autres médias. Il y a peu, Serge Dassault entendait mettre au pas *Le Figaro*, cette officine bien connue de la pensée gauchiste: il faut, déclarait-il, propager des «idées saines» (on devine lesquelles). Ce qu'il est convenu d'ap-

peler la «pensée unique» a de beaux jours devant elle: voici qu'à présent tout l'appareil médiatique lui est acquis à peu de chose près, avec ses éditorialistes distingués, ses journalistes d'investigation spectacle et ses tribunes largement ouvertes aux hérauts de la «révolution conservatrice» et aux *fast thinkers* de la mondialisation heureuse, de la pureté dangereuse ou de la défaite de la pensée.

Si la déontologie des professionnels de l'information suffisait à faire obstacle aux pressions plus ou moins senties que cette concentration des médias exerce sur les rédactions, cela se verrait. À lire d'un œil attentif ce que la presse propose en fait de commentaire politique ou économique, rien n'indique qu'il en va de la sorte: hormis sur quelques points mineurs de désaccord, un même diapason règle le concert journalistique, qu'il s'agisse par exemple du débat sur la Constitution européenne, des élections en Ukraine, des politiques de «flexibilité» de l'emploi ou encore des «réformes» à mettre en œuvre en matière de sécurité sociale et de régime des retraites, dont tous les éditorialistes des journaux de référence ont d'ores et déjà tranché (on devine en quel sens). C'est qu'ils appartiennent, bien évidemment, au « cercle de la raison», dont se tiennent éloignés, à leurs dépens, ceux qui demeurent cramponnés aux «acquis sociaux» et aux mots d'ordre syndicaux comme à des bouées plombées et qui persistent, par un mystérieux aveuglement, à ne pas voir dans l'économie de marché l'expression pratique et la condition nécessaire de cette grande chose abstraite qu'est la démocratie.

Penser en termes de «pressions» et de résistance possible à ces dernières, c'est faire peu de cas, au demeurant, de la dimension largement inconsciente des mécanismes qui président à l'exercice et à l'efficacité de ces «pressions». Non seulement les plus hauts responsables des

rédactions n'ont pas à recevoir de consignes, d'où qu'elles viennent –s'ils ont eu accès à ces postes de décision, c'est qu'ils avaient fait la preuve de leur adhésion au système qui les emploie –, mais encore le journaliste, comme tout agent social, est porté à faire spontanément ce qu'il fait, à penser spontanément dans le sens qu'il suit, en raison des contraintes incorporées de son *habitus* professionnel, qui lui dictent aussi bien l'appréhension événementielle et individualiste du monde qui est la sienne que les modes de construction et d'écriture des informations dont il pense n'être que le relais neutre. «L'œil ne se voit pas lui-même», écrivait Shakespeare (*Jules César*, I, 2). Comprendons ici que nos outils d'appréhension du réel interviennent sur le réel et s'ajoutent à lui et que, dans le cas du journalisme, les catégories de perception du monde qui lui sont propres ont cette particularité d'imposer leurs propres produits et cadres de représentation à l'ensemble des récepteurs du discours médiatique. Nul besoin d'une «théorie du complot», ce monstre du Loch Ness si volontiers brandi par les journalistes lorsqu'on s'attache à étudier leurs modes de fonctionnement collectif, pour rendre compte des effets de cet *habitus* et du redoublement de force que ces effets reçoivent de l'évolution actuelle d'un marché de la presse de plus en plus soumis au diktat du rendement commercial.

La question n'est plus de se demander quelle emprise le credo politico-économique ambiant exerce sur la ligne des grands journaux. Elle est, désormais, d'envisager les moyens d'en inverser les processus ou, du moins, d'en maîtriser les effets. Des pistes existent en ce sens, dont certaines relèvent de la simple application des législations existantes et dont d'autres appellent un volontarisme démocratique. En voici quel-

ques-unes, indiquées à grands traits, ne serait-ce que pour alimenter un débat qui se voit le plus souvent enfermé dans des oppositions binaires simplistes –Marché vs État, Médias privés vs Pravda, Libéralisme vs Totalitarisme, etc.– ou réduit à de pures incantations déontologiques, éthiques ou «citoyennes», selon les mots clichés de la nouvelle vulgate, qui forment autant d'écrans de fumée entre l'ordre des choses tel qu'il s'impose et la perception imposée de cet ordre.

- L'application des règles en vigueur dans la profession serait un premier pas. La carte de presse, par exemple, ne peut être décernée qu'à des professionnels tirant l'essentiel de leurs revenus de leur activité journalistique – par exclusion des «ménages» (prestations rémunérées au profit de tiers, de grandes entreprises, etc.). Or, à la simple application de ce critère, nombre de grands journalistes vedettes de la scène française, pour s'en tenir à elle, devraient se voir retirer leur accréditation journalistique. Dans le même sens, les principes de base voulant qu'un journaliste s'abstienne de rendre compte d'une manifestation ou d'une publication intéressant le groupe qui l'emploie et qu'un chroniqueur politique, par exemple, n'entretienne aucun lien organique, personnel ou institutionnel, avec sa sphère d'observation devraient être inconditionnellement appliqués.
- Il est urgent d'installer un Conseil supérieur des Médias, sous la forme d'une instance indépendante rassemblant des représentants de la profession, démocratiquement élus par leurs pairs, des intellectuels, des citoyens. Cette haute autorité se tiendrait notamment à l'écoute des journalistes de base, souvent précarisés et mieux informés que quiconque des dérives de la profession qu'ils ont embrassée. Au regard des avis rendus par cette instance, il reviendrait à l'État de casser et d'empêcher les prises de participation monopolistiques, de supprimer les aides publiques en direction des médias au service d'intérêts privés et de favoriser, dans un esprit de pluralisme, les médias non commerciaux.
- Le développement et la diffusion de médias alternatifs, sur Internet ou d'autres supports, constituent une autre piste à suivre, mais en gardant à l'esprit qu'ils ne représen-

tent qu'une solution de rechange, susceptible de servir d'alibi aux médias commerciaux – de la même façon qu'Arte sert au fond d'alibi culturel à France-Télévision.

- Dans les universités et les grandes écoles spécialisées, il est impératif de veiller à une solide formation

tions de l'opposition n'être relayées que par les attachés de communication du gouvernement.

- C'est à une reconquête, enfin, du temps médiatique qu'il convient de travailler sans délai. L'accélération du rythme de rotation des nouvelles, la religion du scoop et

Jean Hélion, *Grande Journalerie*, 1950, huile sur toile, 130 x 195 cm, Courtesy Robert Miller Gallery, New York. Centre Pompidou, Paris – Jusqu'au 6 mars 2005. Cofondateur en 1930 d'un groupe d'avant-garde voué à l'art abstrait, J. Hélion s'en détourne pour se consacrer à une œuvre figurative.

critique des aspirants au journalisme. Cet impératif exige, notamment, que des moyens publics soient alloués à la recherche autonome et qu'un veto soit opposé à l'intrusion de chaires privées dans ces domaines du savoir. L'enseignement des techniques du métier devrait de préférence y être confié à des professionnels de la base plutôt qu'à des représentants de l'élite du monde journalistique.

- Une circulation plus équitable de la recherche en sociologie et en théorie critique des médias serait un autre grand apport¹. Les professionnels ont beaucoup à retirer de ces recherches, dont ils n'ont le plus souvent connaissance que par les comptes rendus hâtifs et caricaturaux qui en sont faits par leurs pairs ou par des chercheurs concurrents mieux disposés à l'égard du «monde comme il va». Il est frappant ainsi de constater que les acquis de cette recherche, quand ils ne sont pas passés sous silence, sont filtrés par les journaux eux-mêmes, dans une situation semblable à celle qui verrait les proposi-

¹ Voir, par exemple, les travaux d'Alain Accardo, Patrick Champagne, Érik Neveu, Henri Maler, Serge Halimi, Jacques Bouvet, etc.

* Professeur au Département Arts et Sciences de la Communication de l'Université de Liège. Directeur de l'ouvrage collectif *Médias et censure. Figures de l'orthodoxie*, Liège, Édition de l'Université de Liège, coll. «Sociopolis», 2004.

Ukraine: feu orange sur fleuve bleu

JEAN-MARIE CHAUVIER

A quoi rêvent-ils, place de l'Indépendance à Kiev? Les sympathisants de la «révolution orange» soutiennent leur leader Viktor Iouchtchenko, victorieux aux présidentielles du 26 décembre¹ et dont la coalition «Notre Ukraine» et ses alliés socialistes et nationalistes espèrent bien renverser, aux législatives de 2006, la majorité parlementaire acquise aux amis de l'ex-président Léonid Koutchma et aux communistes. Mais ils rêvent aussi d'un pays «débarrassé des voleurs et des pourris, de justice sociale et de vérité, assurant à la fois les libertés de l'entreprise privée et la restauration des garanties sociales». Tout et son contraire. Une débauche d'émotions et d'espoirs en chaos qui nous rappelle un peu «la Marche blanche»!

L'immense masse des Ukrainiens paupérisés depuis la chute de l'URSS pourra-t-elle se reconnaître dans des programmes économiques qui, suivant l'exemple de la Russie qui a précédé l'Ukraine en «thérapie de choc libérale», entraîneraient la fermeture des mines et usines non rentables, la perte des derniers avantages sociaux de l'époque socialiste?

Viktor Iouchtchenko est devenu le troisième président de l'Ukraine, le 23 janvier 2005.

Les bénéficiaires du changement d'après 1991 - milieux d'affaires, «nouveaux Ukrainiens», entrepreneurs, paysans enrichis, vont-ils s'y retrouver? De fait, les intérêts sont

très contradictoires et les vrais enjeux ont peu de rapport avec le rêve romantique des manifestants de Kiev. À l'intérieur, il faudra choisir entre le «conservatisme» qui entretient surtout à l'est les emplois industriels hérités de l'ère soviétique et liés à la

Sur la scène internationale: ce pays européen de près de 50 millions d'habitants va-t-il rester dans l'orbite «historique» de la Russie, ou basculer dans le camp euro-atlantique, dans l'OTAN à court terme, dans l'Union européenne à terme hypothétique?

Orchestrée par des agences américaines, ladite «révolution orange» a réussi à capter, dans l'ouest et à Kiev, dans les nouvelles et jeunes «classes moyennes» surtout, le rejet de la corruption et des fraudes électorales, des méthodes mafieuses du pouvoir. Une nouvelle génération est née, qui n'a connu ni la communauté soviétique d'avant 1991, ni la vie en symbiose avec la nouvelle Russie comme c'est le cas à l'Est. Cette «révolution» ne pouvait pleinement gagner que dans une partie de l'Ukraine et son leader-vainqueur (à 52% seulement) sera obligé de négocier avec l'autre Ukraine qui n'a guère voté pour lui.

Western

La situation n'a rien de commun avec le «western» qui nous a été servi par nos médias: le bon «pro-occidental» Iouchtchenko contre le méchant «pro-russe» Ianoukovitch, l'Ukraine des Ukrainiens «de l'ouest riche» contre celle des Russes «de l'est pauvre»; l'une «catholique tournée vers Rome», l'autre «orthodoxe tournée vers Moscou», etc. Caricature et désinformation très partielle! (voir encadré: Repères).

L'Ukraine de l'est et du sud, «la plus riche» en termes d'industrie, de contribution au revenu national et aux impôts, est certes russophone, liée à la Russie de longue date et par tout un réseau de liens économiques et familiaux. Les liens industriels y sont maintenus, malgré les privatisations, dans des réseaux claniques régionaux traditionnels, doublés d'un paternalisme social qui solidarise patrons et ouvriers comme à l'époque soviétique. La jeunesse n'y aspire pas moins au «modèle occidental» et les idées libérales n'y sont pas moins populaires qu'à l'ouest. Mais il est

vrai que les gens de Donetsk, Zaporoje, Odessa sont culturellement tournés vers la Russie, et peu réceptifs au nationalisme de l'ouest, surtout galicien (Lviv), cherchant à imposer son idée de «l'ukraïnité» pure, du christianisme romain, refusant tout bilinguisme officiel. S'y greffent les souvenirs de la division en temps de guerre, les gens de l'est ayant été très majoritairement dans le camp anti-nazi de l'armée rouge et des partisans, alors qu'à l'ouest, en Galicie surtout, les sentiments anti-russes et antisémites (la haine du «judéo-bolchévisme») avaient déterminé les nationalistes à collaborer, à s'engager dans la SS «Galicia» ou dans l'Armée d'insurrection ukrainienne (UPA) de Stepan Bandera, fascisante mais opposée à la colonisation allemande autant qu'à l'URSS. D'où, dans les polémiques actuelles, les noms d'oiseaux qui volent: «Fascistes» et «bandéristes» d'un côté, «judéomoscourtaires» (Moskali-Kike) de l'autre.

La coalition «Notre Ukraine» à l'ouest comporte une minorité nationaliste (le bloc «Patrie» et certains groupes néonazis), une autre minorité de gauche (le PS) et une majorité libérale occidentaliste.

Entre l'est, le centre, le sud, l'ouest, il y a une pluralité d'histoires, de langues et de cultures qui appellent une Ukraine «fédérale»... si elle ne veut s'exposer à l'éclatement.

Enfin, il y a le poids de la Russie qui, explicitement visée comme «adversaire» par les stratégies américains du «basculement», a conscience que celui-ci entraînerait la dislocation d'un ensemble économique russe-ukrainien fatal pour la Russie, l'exposant même à un risque de désagrégation, vu les effets que cela produirait en cascade.

Une pierre d'achoppement: l'espace économique unique

La «révolution orange» a été déclenchée alors que se pointe à l'horizon un danger majeur du point de vue des intérêts occidentaux: celui d'une «union» avec la Russie qui pourrait entraver le rapprochement de l'Ukraine avec l'Union européenne. Un Espace économique unique (EEU) est formé entre la Fédération de Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan et le Belarus. Il devrait permettre la liberté de circulation des marchandises, de la main-d'œuvre, des capitaux, des services. La place de l'industrie de transformation, de la pro-

duction des constructions mécaniques et de celle du complexe agro-industriel, devrait s'accroître substantiellement, de même que la coopération entre la Russie et l'Ukraine dans le domaine aérospatial et celui de la construction navale, sur les marchés du travail et des produits agricoles. Bref, ce serait la reconstruction d'une «post-mini-URSS» sans le régime soviétique. L'Ukraine, sous Koutchma, a insisté pour qu'il s'agisse d'une zone de libre échange totale. Elle était restée en réserve, préférant l'ouverture de l'Union européenne, laquelle n'est pas venue. Le projet a été approuvé par les parlements des quatre pays concernés. Or, les fondateurs de l'EEU représentent, au total, 94% du PIB, 88% du chiffre d'affaires de tous les pays de la CEI et près de 80% de la population, c'est pourquoi leur position détermine, pour beaucoup, le destin de l'espace économique et politique postsoviétique. Politique aussi: après une décennie d'effondrement et d'anarchie un peu partout, des régimes de libéralisme autoritaire tentent de «reprendre en main» les situations pour éviter une balkanisation de l'ex-URSS.

L'Union Européenne est également visée par la stratégie américaine de colonisation de l'espace ex-soviétique. Invitée comme «partenaire», mais en position subordonnée, l'axe de pénétration étant l'OTAN. Il s'agirait pour elle de trouver un *modus vivendi* avec la Russie et l'Ukraine, assurant notre sécurité énergétique, et attirant l'Ukraine vers nous mais sans provoquer une nouvelle guerre froide avec Moscou. D'accord pour «le feu orange», mais pas au point de provoquer l'incendie sur notre cher «fleuve bleu». ▲

Les intérêts sont très contradictoires et les vrais enjeux ont peu de rapport avec le rêve romantique des manifestants de Kiev.

Quelques repères

Territoire: 603 700 km²

Population: 48 millions (51 en 1989) dont 77,8% d'Ukrainiens et 17,3% de Russes.

Langue officielle: ukrainien. Le russe est parlé par environ la moitié de la population. Les russophones sont majoritaires à l'est et au sud, très minoritaires à l'ouest. Kiev est bilingue.

Capitale: Kiev - 2 600 000 habitants

Autres villes importantes: à l'est, Kharkiv (Kharkov), Donetsk, Dniepropetrovsk, Zaporozie, au sud, Odessa, Sébastopol, à l'ouest, Lviv (Lvov), Ivano-Krankivsk, Oujgorod.

Régime politique: présidentiel parlementaire. État unitaire avec statut autonome pour la Crimée à majorité russe.

Formations politiques influentes: parti communiste de Piotr Simonenko (à l'est et au sud), parti du pouvoir et «des régions» de Viktor Ianoukovitch (surtout à l'est), coalition libérale-nationale «Notre Ukraine» de Viktor Iouchtchenko, bloc «Patrie» de Ioulia Timochenko, parti socialiste et social-démocrate (à Kiev, à l'ouest et au centre), parti radicaux nationalistes (à l'extrême-ouest, en Galicie).

Religions: orthodoxes: 78,8%, majoritaires dans toute l'Ukraine, partagés entre les Patriarcats de Kiev (et Constantinople) et de Moscou. Gréco-catholiques «uniates» liés à Rome: 11,5% (à l'ouest seulement); romano-catholiques: 0,96%; protestants (baptistes): 0,38%.

¹ Au «troisième» tour, ou répétition du deuxième, annulé pour fraudes et sous pression internationale par la Cour suprême.

L'auteur de «Le Christ s'est arrêté à Eboli» au Musée royal de Mariemont

Carlo Levi est allé au-delà d'Eboli

CAROLINE BACHO*

Tout au long de son histoire, l'humanité a subi la menace de la dictature et du totalitarisme qui mettaient en péril la liberté de l'Homme et ses droits fondamentaux. Malgré cela, des âmes fortes et courageuses se sont soulevées contre cette peste infecte pour faire respecter la liberté de pensée, d'expression et de croyances.

Le vingtième siècle, malgré ses avancées techniques, politiques et sociales, a été le terrain d'horreurs indicibles. Durant la première moitié du siècle, le manque d'humanité a poussé sur un terrain pourri par des idéaux nationalistes portés à l'extrême qui ont favorisé le développement de la xénophobie et de complexes de supériorité démesurés.

Malgré ses efforts, le fascisme n'a pourtant pas su faire taire les défenseurs de la démocratie: au-delà de la mort, leurs voix s'élevaient des cadavres épargnés sur les voies que ces dictateurs ont empruntées pour accéder au pouvoir.

À l'heure où la montée de l'extrême droite se fait dangereusement ressentir en Europe, il ne paraît pas inutile de se souvenir, de temps à autre, de ces hommes et de ces femmes qui ont combattu ces idées liberticides il y a déjà presque quatre-vingts ans. Parmi eux, Carlo Levi, dont la lutte politique ne s'est pas arrêtée à l'engagement politique. L'œuvre de sa vie s'étend bien au-delà. Il a, en effet, immortalisé ses impressions, ses questionnements et ses révoltes par le biais de l'art.

La lutte politique et l'œuvre littéraire

Issu d'une famille de la bourgeoisie juive turinoise, Carlo Levi termine

ses études de médecine en 1923. Il ne pratiquera toutefois presque pas car sa situation financière lui permettait de se consacrer à ses deux passions: la peinture et la littérature. Il était élève de Felice Casorati avec qui il entama un voyage à Paris où il eut l'occasion de découvrir les œuvres des Fauves, de Modigliani et de Soutine. Il vit dans ces œuvres une incitation à la révolte contre la rhétorique fasciste et la culture officielle du régime en place.

Collaborateur des revues dirigées par Piero Gobetti comme «Energie Nuove», «Il Baretto» et «Rivoluzione Liberale», qui étaient teintées d'un vif anticonformisme culturel, il dirigea également en 1929, aux côtés de Nello Rosselli, la revue clandestine «Lotta Politica». La même année, il fonda aux côtés de Gaetano Salvemini, Emilio Lussu, Carlo Rosselli et Alberto Tarchiani le mouvement antifasciste «Giustizia e Libertà»¹.

L'activité antifasciste de Carlo Levi n'est cependant pas passée inaperçue de la vigilante police fasciste et, après quelques séjours en prison, il fut relégué en Lucanie en 1935. Il n'y resta qu'un an mais il semble que ce fut l'année la plus significative de sa vie. De ce séjour est né son roman le plus connu *Cristo si è fermato a Eboli*, sur lequel nous reviendrons plus loin. En 1936, il s'exila en France où il resta jusqu'en 1942, pour rejoindre ensuite la lutte des partisans sur le sol italien. Ecrit durant son exil français mais publié seulement en 1946, *Paura della Libertà* est un pamphlet biblique dans lequel Levi se demande comment la tyrannie avait réussi, en plein vingtième siècle, à reconstituer ses anciennes idoles pour asservir les humains². Il adhéra également au Partito d'Azione dont il dirigea la revue romaine «L'Italia Libera» de 1945 à 1946.

L'observation de ce monde, à la manière d'un reportage, donne l'occasion à Carlo Levi de dénoncer les conditions de misère, de souffrance et d'oppression dans lequel ce monde est immergé. Un exemple parmi tant d'autres est le fossé existant entre la

Le voyage de Levi dans la vie politique et culturelle italienne ne s'arrête pas à la Libération. Il écrivit encore quelques livres, essentiellement des mémoires de voyages (en Sicile, en Sardaigne ou même en Allemagne et en Union Soviétique) et de prison. Un ouvrage pourtant sort du lot. Il s'agit de *L'Orologio* («La Montre»), publié en 1950, une chronique de la politique italienne d'après-guerre. Ayan lui-même assisté, aux premières loges, à la défaite de la gauche démocratique italienne, il nous décrit la chute du gouvernement Parri ainsi que la baisse de l'engouement qui avait réuni tant de formations politiques différentes au sein du Partito d'Azione dans le but de fonder une Italie meilleure.

Par la suite, Levi devint sénateur sur les listes de la gauche indépendante entre 1963 et 1972. Il mourut à Rome en 1975 et, selon ses dernières volontés, sa dépouille fut transférée à Aliano, dans ce cimetière près duquel on l'avait vu errer avec son cheval et ses couleurs.

«Le Christ s'est arrêté à Eboli»

Le titre de ce roman n'est pas innocent, Levi l'attribue à la pensée lucanienne elle-même. Selon les habitants du village dans lequel il est relégué, le Christ –c'est-à-dire la civilisation, l'humanité– se serait arrêté à Eboli, là où la route et le train abandonnent les côtes de Salerno pour entrer au plus profond de la région de Lucanie. Grâce à ses talents d'observation, Levi réussit à mettre en évidence la distance absolue entre ce monde paysan renfermé dans ses traditions ancestrales et le monde moderne. L'auteur le remarque lui-même à travers la méfiance des villageois à son égard: citadin du nord et médecin de surcroit, il fait partie de ce monde civilisé qui les considère comme des bêtes de somme, comme des instruments pour mieux asseoir son pouvoir. Il est toutefois perçu comme étant l'un des leurs: «exilé», comme ils disent, lui aussi est victime d'un destin néfaste dû au pouvoir, à «ceux de Rome» qui n'ont jamais voulu les comprendre ni les aider.

Cette fraternité hors du commun est un des aspects qui le touche le plus tout au long de son séjour. L'observation de ce monde, à la manière d'un reportage, donne l'occasion à Carlo Levi de dénoncer les conditions de misère, de souffrance et d'oppression dans lequel ce monde est immergé. Un exemple parmi tant d'autres est le fossé existant entre la

au parti fasciste comme ils auraient refusé d'adhérer à quelque parti que ce soit. La politique ne les concernait pas, ils avaient des enfants à nourrir, des malades à guérir et des champs à labourer. Et comme la malaria ou les foudres du ciel, la politique, le pouvoir en place étaient un mal inévitable qu'ils ne pouvaient pas combattre.

Alors qu'au début de son «séjour», les médecins locaux l'empêchèrent de pratiquer la médecine, très vite la population préféra s'adresser à lui, étranger qui soignait gratuitement la malaria dont souffrait la plupart des habitants. Ce fut probablement cette possibilité qui permit à Levi de se rapprocher de la population locale, de la comprendre et de la connaître. Il finit par saisir ses préoccupations, ses rêves de mondes meilleurs symbolisés par l'immigration massive vers l'Amérique, considérée comme l'Eldorado moderne et il devint par la même occasion leur porte-parole.

La lutte antifasciste n'était pas, pour Carlo Levi, uniquement un combat politique; elle se traduisait également par l'anticonformisme culturel et par une production artistique exceptionnelle. Nous avons encore aujourd'hui en mémoire les images des exactions commises par les régimes totalitaires européens et mondiaux du vingtième siècle, mais il reste aussi une trace indélébile de l'opposition à ses idéaux liberticides. Des artistes comme Carlo Levi nous ont légué un témoignage essentiel qu'il est de notre devoir de diffuser. ▲

L'exposition «Carlo Levi antifasciste italien, peintre et écrivain» se tient au Musée royal de Mariemont, jusqu'au 20 mars 2005. Informations: tél. 064/21.21.93. - info@musée-mariemont.be

¹ *Giustizia e Libertà* est née d'une insatisfaction à l'égard des programmes proposés par les autres partis antifascistes. Ses fondateurs cherchaient à faire une synthèse entre les exigences des socialistes modérés et celles des libéraux démocratiques. Le groupe était antimonarchique, anticlérical et refusait toute alliance avec les communistes. En 1930, il soutient, entre autres, un vol au-dessus de Milan accompli par Giovanni Bassanesi au cours duquel furent lancés des tracts contre le régime. Au commencement de la guerre d'Espagne, *Giustizia e Libertà* décide d'envoyer des milices pour combattre aux côtés des anarchosyndicalistes catalans. Ce mouvement est également à la base de la création du Partito d'Azione et a activement participé à la lutte partisane armée entre 1943 et 1945.

² Manacorda Giuliano, *Storia della letteratura italiana contemporanea (1940-1965)*, Roma, Editori Riuniti, 1967, p. 123.

Et de dix!

L'album de Pierre Kroll retrace, comme d'habitude, avec humour, l'actualité d'une année, de fin 2003 à fin 2004. Il présente une sélection des meilleurs dessins parus dans *Le Soir* et dans *Télémaouistique* ou réalisés en direct dans l'émission hebdomadaire «Mise au point» de la RTBF.

L'Irak et Saddam côtoient les assassins d'André Cools et Marc Dutroux, mais il y est aussi question de l'élargissement européen, des jeux olympiques et des élections régionales. Louis Michel (qui apprécie) est croqué maintes fois et se retrouve même dans une sorte de clonage avec Elio di Rupo. (C'est le dixième - Luc Pire, 25 □).

Kroll publie aussi sous forme d'un petit opuscule, ses petits textes 2004: *Une année INFERNALE*. Sarcasmes, délires et bons mots, douze mois contés à la manière de Kroll dont l'irrésistible narration du procès Cools. Quelques perles: *Le pain augmente de dix centimes. Je l'ai déjà dit: il aurait été plus simple d'enlever discrètement une tranche. Le juge d'instruction de Tongres a tué sa femme d'un coup de fusil. Ça, ça s'appelle instruire «à charge et à décharge» - Vingt-deux jours après avoir modifié le Code de la route, on le modifie à nouveau. On en est où? On roule toujours à droite et pas barrant? Ou ça a changé? (+ un CD clin d'œil: «Je vous ai déjà parlé des chauves-souris?» - Luc Pire: 10,95 □)*.

M. M.

* Caroline Bacho est doctorante en littérature italienne à l'ULB et prépare une thèse sur «Les auteurs italiens face au fascisme».

L'axe Paris-Bonn crée l'événement avec «Pharaon» et «Toutankhamon»

Pharaons: dernier inventaire...

OLIVIER SWINGEDAU

Les mains tremblantes, je pratiquai une petite ouverture dans le coin supérieur gauche... J'élargis ensuite le trou, y passai une chandelle et regardai à l'intérieur... Lorsque mes yeux s'habituerent à la lumière, je distinguai petit à petit, émanant du brouillard qui régnait à l'intérieur de la pièce, toutes sortes d'objets: des animaux rares, des statues et de l'or - partout, de l'or scintillant, éclatant!».

Dans ses mémoires, l'explorateur Howard Carter évoque l'éblouissement provoqué par ce tout premier regard dans l'antichambre de la tombe. Pas n'importe laquelle: celle de Toutankhamon, dieu vivant croulant sous les richesses... mais aussi éternel jeune homme, mort de maladie «entre 18 et 27 ans», selon les manuels! Pharaon «mineur», il aurait régné de 1332 à 1323 avant notre ère. À Bonn et à Paris, deux expositions événements réveillent les messagers des dieux... pour la dernière fois?

Longtemps refroidi par le pillage des sites égyptiens, Le Caire s'est montré réticent à voir son «patrimoine plusieurs fois millénaire» quitter -une fois encore!- le territoire national. Il est probable, en tout cas, que l'Europe -après avoir déjà lâché la momie de Ramsès- n'est pas près de revoir les icônes égyptiennes dans l'avenir... C'est dire si l'ensemble de l'Institut du Monde arabe à Paris et celui de Bonn sont recommandables! Dissemblables mais complémentaires, les deux lieux dévoilent de nombreuses pièces qui n'étaient pour la plupart jamais sorties d'Égypte, et qui y retourneront très bientôt «et pour toujours», d'après les autorités égyptiennes. Depuis plus d'un siècle,

Carter et Toutankhamon: une rencontre.

elles nourrissent cette tradition romantique remontant bien avant l'égyptomanie des années 1900.

D'autres trésors, provenant de tombes voisines de celle de Toutankhamon sont également de ce «dernier» voyage, rehaussant encore le nombre de pièces inédites présentes dans les deux expositions.

Le roman de la momie

Dès 1914, le célèbre mécène Lord Carnarvon récupère la licence de fouille de l'archéologue américain Theodore Davis qui, lors de ses propres fouilles dans la Vallée des Rois, avait découvert des objets marqués du sceau du petit Toutankhamon. Ce qui permet au jeune Howard Carter d'espérer trouver l'une des seules tombes qui échappent encore aux «profanateurs de sépultures» occidentaux... et autochtones.

L'histoire de la longue quête de la tombe (avec ses histoires de ven-

geances, de poisons et de malédictions, dignes de vrais romans pour ados!) semble en fait avoir été volontairement romancée et menée comme une véritable enquête policière... par l'archéologue Howard Carter lui-même. Perpétuellement inquiet -et à raison- de perdre des subsides négociés de haute lutte, et aussitôt remis en question par Lord Carnarvon, Howard Carter opte en effet pour un style de communication très «Agatha Christien». Le héros au cahier intime se rapproche du but au péril de sa vie!

Début 1922, coup de sang du mécène. Après des années de recherches infructueuses au coût astronomique, Carnarvon informe Carter que ce sera sa dernière saison de fouilles financées.

Grâce à une analyse systématique du terrain, il finit par débloquer l'entrée de la tombe de Ramsès VI, là où il avait arrêté ses recherches deux ans plus tôt en raison d'un tourisme, pas encore de masse, mais qui avait déjà

entamé en force ses processions extatiques.

Le 4 novembre, Carter découvre un escalier dans la roche. Le 26 novembre, après avoir complètement libéré l'entrée murée qui se trouvait à l'extrémité de l'escalier et après avoir dégagé le couloir encombré de débris, Carter découvre enfin la tombe de Toutankhamon. Un peu par hasard... et seul: ironie du sort, le banquier Carnarvon a succombé à la piqûre d'un simple moustique avant que l'espace ne soit dégagé...

Un «petit pharaon»!

Comme les autres pharaons du Nouvel Empire (-1543 à -1069 avant J.-C.), Toutankhamon est enseveli dans la Vallée des Rois, une région désertique en face de l'actuelle ville de Louxor. Étrangement, sa tombe est située dans un espace destiné aux membres de la Maison du roi... mais pas au pharaon! Sa filiation précise avec la maison royale est, de fait, peu claire: Toutankhamon, enfant, s'appelle Toutankh'Aton lorsqu'il accède à un trône affaibli par la lutte entre l'Hérétique vaincu et les prêtres d'Amon. Ce sont eux qui l'obligeant à transformer son nom en «Amon» et à réintégrer Memphis.

Thèbes redevient le centre religieux, et la Vallée des Rois le lieu d'inhumation des maîtres du Nouvel Empire: le jeune roi l'inaugurera hélas rapidement! Chétif, immature et sous influence, il connaît selon les égyptologues un règne assez fade. Il attendra plus de... 3 300 ans une gloire posthume qui ne devra donc rien à ses exploits politiques! Mais c'est précisément ce peu de relief qui le plongera (avec sa tombe) dans l'oubli...

Attention, succès massif!

Il vous reste moins de deux mois pour visiter ces deux ensembles qui rivalisent d'intérêt*. Deux succès populaires qui dépassent, paraît-il, toute prévision raisonnable! Bref: on réserve...

Pharaon

Jusqu'au 10/4/2005, à l'Institut du Monde arabe, place Mohammed V, Paris V^e. Métro Jussieu. Réservation: 0033.140513845, renseignements: 0033.140513838 et www.imarabe.org.

Toutankhamon - L'Or de l'Au-delà

Jusqu'au 1/5/2005, Ausstellungshalle der Bundesrepublik Deutschland, Museumstraße, Friedrich-Ebert Allee 4, D-53113 Bonn. Superbe catalogue disponible en français.

Informations et forfaits: Tourismus & Congress GmbH Region Bonn/Rhein-Sieg/Ahrweiler, Adenauerallee 131, D-53113 Bonn, T. 0049/(0)228/91041-44.

* En collaboration avec le Supreme Council of Antiquities du Caire et du Musée égyptien du Caire, le Antikenmuseum Basel et la Collection Ludwig.

manière définitive de se débarrasser des oripeaux dorés d'Akhenaton. Et ce, pour l'éternité...

Les admirables pièces funéraires du successeur d'Akhenaton accueillies à Bonn sont rehaussées, du fait de leur plastique propre, par les photos prises en 1922 par Carter et son équipe.

Les deux ensembles constituent un régal pour les néophytes comme pour les spécialistes: ni à Bonn, ni à Paris, on ne se cantonne à ne produire que du «Toutankhamon»: les urnes funéraires d'Akhenaton permettent ainsi d'admirer la prouesse artistique des femmes et des hommes au service de l'initiateur du mono-théisme. Des objets provenant des tombes de Touthmôsis IV, de Youya et Touya, parents d'Aménophis III, de femmes du harem, ainsi que de la mystérieuse tombe d'Amarna, soulignent ce parti pris de diversité. On découvrira notamment le cercueil doré et incrusté d'éléments de marqueterie, orné de plumes, ayant à l'origine appartenu à Akhenaton lui-même, et diverses représentations de Néfertiti, sa femme, qui plonge depuis toujours les amoureux de l'Égypte dans un état de fascination.

L'Institut du Monde arabe, à Paris, s'est réservé l'impressionnante statue colossale de Toutankhamon, haute de 4 mètres!, ainsi que son lit, mais aussi le coffret d'Aménophis III et le célèbre trésor de Tanis (capitale des rois de la XX^e dynastie), seul magot retrouvé qui puisse rivaliser avec celui de la «star». À voir absolument. ▲

Masque funéraire de Psousennès I^{er}. Troisième période intermédiaire, XXI^e dynastie, or et pierres semi-précieuses, Tanis, tombeau III, sépulture de Psousennès I^{er}, Musée égyptien, Le Caire (Égypte).